

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Prix des Annonces

Dix lignes de petit-texte... 2/6
Audeus de six lignes et pas plus de dix... 3
Pour chaque ligne audeus de dix... 0/4

Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.

On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

JOS. CAUCHON, rédacteur en chef. AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché;
A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour le Canada, par an, sans les frais de poste... 1 louis. Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an... 35 francs

KRETTY. (1)

" Eh bien, essaie donc, lui dit-il.—Camarades! s'écria Kretty, c'est en fourrageurs qu'il faut charger... En avant! suivez-moi! "
En moins de dix minutes le trompette, à la tête de ses vingt hommes, avait sabré, culbuté, mis en fuite les canonniers autrichiens et ramené leurs pièces. Ce fait d'armes valut à Kretty une trompette d'honneur en argent.

mée se trouvait éloigné de plus de cent lieues du quartier-général impérial, aucun n'était revenu. Il commençait à concevoir de sérieuses inquiétudes, lorsqu'il fit appeler le général Corbineau pour lui demander un officier de ses chasseurs à cheval dont il connût parfaitement le courage et la résolution. " J'ai, lui dit-il, une mission importante et périlleuse à lui confier. "
Le général se disposait à aller chercher l'homme qu'il fallait lorsque Napoléon aperçut Kretty, qui ce jour-là était de piquet auprès de lui. Il rappela Corbineau: " Général ne vous mettez pas davantage en quête, j'ai mon affaire; allez chercher le lieutenant Kretty, qui se promène là-bas en soufflant dans ses doigts. Il n'aura pas froid tout-à-l'heure. "
Tandis que le général s'acquittait de sa commission, l'empereur s'assied et écrit son ordre. Corbineau revient bientôt suivi de Kretty.

voix, conte-moi comment tout cela s'est passé, et sois bref. " (A continuer.)
Affaire des Madial.
L'agitation préparée de la rue main par les protestants, et à laquelle l'affaire des Madial a servi de prétexte, agitation stimulée par les sociétés bibliques, commence à porter ses fruits; elle réveille contre les catholiques les passions du fanatisme, qui peuvent sommeiller quelquefois, mais qui ne meurent jamais. Les ministres de l'hérésie, en énonçant la cause des aubergistes de Florence, avaient pour double but de désarmer la religion en Italie et de ranimer les haines contre le papisme, soit en Angleterre, soit en Amérique. La presse politique s'est faite complice de ces déplorables complots; et c'est ainsi que l'article du Times de Londres, donnant de prétendus détails sur la mort de Madial, que l'on disait empoisonné par les prêtres, c'est ainsi qu'un mensonge aussi impudent a été répété par tous les journaux des Etats-Unis, et leur a inspiré des articles de fond ou, dans le langage le plus insultant, les catholiques étaient dénoncés comme ne maintenant leurs doctrines qu'avec l'aide de la persécution et de l'assassinat. Notre correspondant de New-York nous cite même à ce sujet un fait caractéristique; c'est que le télégraphe électrique sert d'instrument aux machinations protestantes. Lorsqu'un vapeur arrive d'Europe à New-York, les nouvelles les plus importantes sont aussitôt transmises par le télégraphe dans toute la contrée; et le paragraphe relatif à l'Italie est invariablement construit de manière à provoquer l'indignation contre les souverains catholiques de la Péninsule, et principalement contre le Pape. Tantôt on annonce que Madial a été empoisonné par les Jésuites, tantôt on publie que vingt-cinq personnes ont été fusillées par ordre de Pie IX, pour avoir voulu changer de religion et pour s'être ralliés à la République romaine en 1849. Un autre jour, c'est le roi de Naples qui se repaît au spectacle du supplice de ses sujets; ou bien encore, c'est quelque sauvage érauté dont on rend coupables les Autrichiens de la Lombardie. Puis, lorsque, quelques jours après, la poste distribue le détail des nouvelles, il se trouve que Madial n'est pas mort, que les matys étaient quelques assassins de grand chemin, et que la tyrannie du souverain des Deux-Siciles est tout simplement une amnistie. Mais le coup n'en est pas moins porté; le plus souvent le journal ne rectifie pas l'erreur dans laquelle il est tombé; et quand il a assez de bonne foi pour le faire, l'hommage rendu à la vérité ne détruit pas l'effet de la première assertion. Une foule de lecteurs ne lisent, en fait de nouvelles d'Europe, que le résumé télégraphique, et ils demeurent inébranlablement convaincus des atrocités dont on cherche à rendre le catholicisme responsable. Les mensonges du Times et l'imposture des ministres protestants ont donc eu pour résultat de créer une sourde irritation contre les catholiques, soit en Angleterre, soit en Amérique, et de préparer les esprits à une persécution religieuse. Ces sentiments envenimés ont déjà produit une émeute à Charlestown, près de Boston, et les journaux américains qui nous parviennent font appréhender que ce soit seulement le prélude à des violences plus terribles. Déjà, il y a dix ans, un mouvement populaire a répandu la dévastation dans cette même ville de Charlestown, qui ne fut pas confondue avec Charlestown, la capitale de la Caroline du Sud. Sur le bruit absurde qu'une jeune novice était retenue de force dans un couvent d'Ursulines, la foule vint attaquer la sainte maison, y mit le feu ainsi qu'à la chapelle, et, à l'heure qu'il est, les ruines noircies que l'incendie a laissées debout se dressent vers le ciel pour attester en quoi consiste la tolérance des protestants. Depuis dix ans, l'Évêque de Boston pétitionne vainement à la Législature du Massachusetts pour être indemnisé des pertes matérielles que lui a causées la dévastation de plus bel établissement religieux de son diocèse: sa juste demande est repoussée chaque année en dépit de la loi, qui rend les municipalités responsables des dégâts commis sous leur juridiction. Cette fois encore, c'est un rumeur analogue, semée perfidement par les ministres de l'erreur, qui a amené la canaille dans la rue. Il y a quatre mois, une jeune fille irlandaise, ayant à peine quinze ans, employée comme ouvrière chez un baptiste nommé Carpenter, fut entraînée par les efforts fanatiques de son maître à embrasser le protestantisme. Nous demanderions sérieusement si une enfant ignorante pouvait avoir la conscience de ce qu'elle faisait, et surtout si elle savait pourquoi elle donnait la préférence aux baptistes du libre arbitre (Free will baptists) plutôt qu'aux mille autres sectes rivales; enfin, il n'en est pas moins vrai que la jeune Honora Corcoran se laissa persuader qu'elle avait été fort mal baptisée après sa naissance, et que, pour rendre valable le sacrement, il fallait qu'elle allât se plonger dans la rivière jusque par-dessus la tête. La mère de la jeune Honora, qui habite Boston, n'eut pas plutôt appris l'apostasie de sa fille qu'elle la retira de la maison de M. Carpenter, et, grâce à ses conseils et à ses réprimandes, elle l'eut bientôt décidée à abjurer son erreur pour rentrer dans le giron de l'Église. Mais le protestantisme ne se laisse pas facilement arracher sa proie, et le Rév. Carter, ministre des baptistes, fait une demande en justice pour que la tutelle de la jeune fille lui soit confiée et soit enlevée à la mère, qu'il accuse de tourmenter la jeune personne pour la ramener à la religion catholique. Après des débats violents, et voyant l'opinion populaire devenir menaçante contre elle, Hélène Corcoran se décide à quitter Boston avec sa fille, pour s'éloigner de ses persécuteurs. Alors des bruits absurdes se répandent parmi la foule. Honora a disparu; elle est sequestrée dans un couvent; elle est enchaînée dans un cachot et mise à la torture pour la contraindre à abjurer le protestantisme. Qui sait même si, irrité de son courage, on ne l'a pas empoisonnée comme Madial? Pendant trois jours, de grandes affiches imprimées portant ces mots couvrent les murs de Charlestown: " Il faut qu'on la trouve "
" Tous les citoyens ennemis de l'oppression religieuse et de l'emprisonnement de créatures humaines, sans autre cause que leurs opinions, sont invités à se réunir dans Richmond Street, mercredi 2 mars, à sept heures du soir. "
Le lieu où cet appel anonyme convoquait la po-

lucée est à deux pas d'une église catholique, et le but du meeting était ainsi clairement désigné. Aussi, à l'heure dite, une foule que l'on évalue à sept mille personnes s'étant trouvée rassemblée dans le voisinage de l'église, le peuple sut bien vite ce qu'il avait à faire, sans délibération et sans incertitude, et il se mit avec ensemble à attaquer l'église, à briser les fenêtres et à arracher les grilles d'enceinte, en poussant des cris de mort contre les catholiques. Mais les autorités étaient sur leurs gardes, et le maire, M. Frothingham, après avoir passé toute la soirée au milieu des groupes en s'efforçant de les calmer, vit que l'heure de la conciliation était expirée et que celle de la rigueur était venue. Il ordonne à la milice, convoquée dès le matin par prévoyance, de marcher sur le théâtre de l'émeute; il demande des renforts à Boston; il fait charger les armes, il lit les sommations légales; puis il ordonne à la force armée de dissiper le rassemblement, qui se disperse alors dans toutes les directions. Pendant ce temps, Mgr. Fitzpatrick, évêque de Boston, se multipliait pour prêcher le calme aux Irlandais, qui s'étaient réunis de leur côté afin de défendre leur église. Grâce à ses efforts, si bien secondés par l'énergie de l'honorable M. Frothingham, on n'a pas eu à déplorer d'effusion de sang. La police a procédé à de nombreuses arrestations; mais les journaux de Boston ajoutent: " L'émeute recommencera si la jeune fille n'est pas trouvée. "
Et maintenant, quelle est la main perfide qui prépare ces affiches incendiaires et provoque ces scènes de dévastation? Tout meeting dont le but est avouable a des organisateurs qui signent l'appel au peuple et qui ensuite l'émouvent par leurs discours et dirigent ses résolutions. Mais ici personne ne se met en évidence; aucun discours n'est prononcé, aucune protestation, en faveur de la liberté de conscience que l'on revendique, n'est proposée à la foule. Cependant la vile multitude comprend très bien ce qu'elle a à faire. On lui a dit de se trouver près d'une église; elle comprend ses meneurs et elle procède à la destruction du temple sacré. On reconnaît le même esprit qui convoquait naguère le peuple en meeting de sympathie en faveur des Madial, et qui, en dépit de la vérité, osait dire publiquement que les bûchers de l'Inquisition se rallumaient à Florence. Les ministres de l'erreur sont réduits au dernier degré d'humiliation et de rage, en voyant quels sont ceux qui les abandonnent et en les comparant aux rares recrues que parvient à suborner le protestantisme. Quand on perd ses pasteurs les plus vertueux, ses docteurs les plus savants et même ses évêques, il est dépitant de ne remplir ces vides qu'en payant à prix d'argent l'apostasie de malheureux mourant de faim comme en Irlande. Dans sa détresse, l'hérésie ne voit d'autre ressource que de réchauffer le fanatisme de ses sectaires, et elle ne se fera pas faute de secouer avec persévérance le brandon de la discorde. Nos frères d'Angleterre et d'Amérique pourront donc avoir à souffrir dans leurs intérêts terrestres et dans leur tranquillité. L'hostilité contre eux se traduira par de nouveaux actes, soit dans la rue, soit dans les assemblées délibérantes; mais les épreuves incessantes sont dans la destinée de la vérité en ce monde. Elles épurent les rangs des fidèles; elles affermissent la foi; elles raniment la ferveur; et ce n'est pas d'aujourd'hui que les persécuteurs se terminent à la confusion des persécutés, à la gloire de Dieu.

imprimée des Transactions du Congrès des Etats-Unis. Nous en donnons ici les passages les plus saillants et les plus directement applicables à la situation actuelle.
" Après avoir exposé ce qui se passe aux Etats-Unis et le danger dont ces menées menacent le Canada, le ministre anglais continue:
" Dans cette situation critique des affaires, l'intervention immédiate de l'autorité suprême de la République peut seule éloigner les conséquences les plus terribles et les plus affligeantes, et je fais au président et au gouvernement des Etats-Unis un appel solennel de supprimer cette association illégale qui complète la ruine des possessions de Sa Majesté et expose la paix des deux pays aux plus effrayants hasards. Des hordes de bandits et d'assassins mûrissent leurs plans pour désolez et bouleverser un territoire britannique. Ils travaillent à cette œuvre et en préparent les moyens sous la juridiction des Etats-Unis. Ce n'est pas à moi à indiquer le mode de procéder à leur égard, mais certes il doit y avoir, dans chaque Etat bien constitué, quelque part le pouvoir nécessaire pour empêcher ceux qui vivent sous ses lois de persister dans la perpétration d'actes violents et atroces contre un peuple étranger et ami...
" L'insurrection du Bas-Canada, l'hiver dernier, fut comprimée en peu de jours. Néanmoins, depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui, les provinces de Sa Majesté ont été constamment tenues dans un état d'alarme guerrière par les tentatives et les projets d'invasion du dehors; et ces envahisseurs sont les citoyens d'une république amie, d'un pays avec lequel la Grande-Bretagne est en paix. Les sujets de Sa Majesté sont exposés aux inconvénients, aux dépenses, aux hasards et aux souffrances d'un état de guerre, tandis qu'ils sont privés des moyens d'exercer sur leur ennemi de justes représailles. Cet ennemi est en état de mûrir toujours de nouveaux plans sur le territoire d'une puissance amie, dont il réussit aussi toujours, par quelque raison inconcevable, à étudier et à violer les lois. "
" Après avoir discuté les chances d'une nouvelle tentative d'insurrection, le ministre anglais ajoute que les Etats-Unis seraient nécessairement responsables vis-à-vis de la Grande-Bretagne de tous les dommages publics et privés qui en résulteraient, et finit par s'écrier:
" Est-il permis de croire qu'on permettra toujours de nouveau à une bande de brigands et d'assassins de faire de la juridiction des Etats-Unis irrationnelle dans le Canada pour la ruine des sujets de S. M. Britannique, et de trouver, lorsqu'on les aura repoussés, un nouvel abri sous cette protection dont ils ont abusé? "
" Qu'on change la date et les noms propres, et cette note diplomatique semblera écrite par le ministre actuel d'Autriche à Londres, à l'occasion des événements récents de la Lombardie et de Vienne. Or, le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne qui fit en 1838 tenir un tel langage à l'agent de son gouvernement auprès de celui des Etats-Unis, était ce même lord Palmerston qui l'autre jour, en plein Parlement, n'a pas rougi d'invoquer avec un véritable cynisme le droit d'asile en faveur des instigateurs des assassinats de Milan et de Vienne! "
M. le rédacteur,
A l'égard de la réponse que l'honorable inspecteur-général a donnée à la question que M. Stuart lui a soumise, au sujet de l'endroit que le gouvernement a l'intention de choisir, pour l'érection d'une maison de douane, je désire établir que l'endroit qu'on a choisi, bien loin de rencontrer l'approbation du corps commercial, est considéré par lui, sans aucune exception, comme le moins convenable et comme celui qui est frappé d'une désapprobation la plus générale. Quelques-uns de ceux qui possèdent des propriétés dans le voisinage, (quoique j'en connaisse plusieurs d'entre eux qui sont du même avis que moi) peuvent avoir recommandé à l'honorable inspecteur-général le choix qu'il a fait; mais cependant le sujet est d'une si haute importance tant pour le commerce de cette ville, que pour son embellissement, que j'ai la confiance que le gouvernement prendra de nouveau le sujet en sa considération, et qu'il ne perdra pas une si belle occasion, qu'on ne verra peut-être jamais se renouveler, de contribuer à l'avancement et à l'augmentation de la valeur de la Basse-Ville.

Trinité, un bureau des émigrants, un bureau pour la marine, un bureau de surintendant, et l'étagé supérieur pourra être entièrement dévoué aux différents départements de la douane.

Quand il a été question au conseil de ville de transporter le marché au Cul-de-Sac, il y fut fait une forte opposition par ceux qui possèdent des propriétés, parce qu'ils craignaient la perte des pratiques que le voisinage d'un marché attire toujours, et cependant la mesure ne fut emportée que par la majorité d'une voix; mais pour le changement proposé, il ne pourrait pas y avoir d'opposition vu que le voisinage de la douane serait une compensation pour les intéressés.

Il est évident que dans une année ou deux, si le marché reste où il est, il faudra qu'il soit agrandi car dès à présent il est considéré comme trop petit et dès cette année il y aura un bateau à vapeur qui ira journellement à différentes paroisses comme bateau servant à transporter des effets ou passagers au marché. Je me suis informé où ils devraient débarquer ces produits et ces passagers, mais j'ai trouvé qu'il n'y avait pas de place convenable et si cet arrangement n'est pas opéré, il deviendra nécessaire d'acheter les quais qui bordent le marché de chaque côté avec une dépense de quarante ou cinquante mille louis pour donner le moyen aux citoyens d'y apporter leurs produits.

Le site que l'on paraît vouloir choisir ne borde pas une rivière, il a de mauvais abords qui demandent à être remplis, il ne s'y trouve aucune place où les vaisseaux puissent aborder, sur laquelle on puisse compter: c'est conséquemment un lot vacant, sur lequel ne se trouve aucune bâtisse qui pourrait être utile, entouré de grands hangars en bois, de rues étroites, etc., par suite toujours exposé à la destruction par le feu. C'est pourquoi le site que j'ai recommandé plus haut rencontrerait les vues exprimées si fortement par le contre-amiral Boxer, comme un des commissaires pour les améliorations du havre; savoir, la réunion de la maison de Trinité, des bureaux des émigrants, du surintendant du port, de police, etc., etc.

Ceux qui approuvent la localité qu'on a choisie et qui possèdent des propriétés autour de la Bourse m'ont demandé: qu'est-ce qu'on va faire avec la bâtisse dont la police se sert? Ma réponse a été que pour bien des années, à la honte des résidents de Québec, un hôpital bâti pour et soutenu par le commerce, a été et est encore occupé par ceux qui souffrent de toutes les maladies contagieuses, et en conséquence les marins qui souffrent d'accidents etc., sont sujets au danger du choléra, typhus, et autres maladies, en même temps qu'il faut les transporter à une grande distance dans des cas qui demandent des opérations promptes.

Le devoir de cette cité n'est-il pas de fournir une autre place, où les matelots et la population qui travaillent à bord des bâtiments, peuvent être admis, et n'est-ce pas que cette place devrait être où les matelots peuvent être portés des bâtiments tout de suite à l'hôpital? Et où trouver un lieu plus convenable pour un tel hôpital que l'édifice à présent occupé par la police, réservant l'hôpital de la marine pour les maladies contagieuses?

J'ai l'honneur d'être, Votre serviteur,

Civis,

Qui ne possède aucune propriété dans la Basse-Ville.

Summary des annonces nouvelles.

- Vente de matériaux à bâtir, etc.—B. Cole, jnr.
Fonds de commerce à vendre.—J. Bte. Lapointe.
Avis aux aspirants inspecteurs-mesureurs de bois.—John Sharples.
Avis aux débiteurs du Dr. Blais.—Elizabeth Keiz.
Place d'instituteur demandée.—Fedor Declercq.
Onguent d'Holloway.—John Musson.

CANADA.

QUEBEC, 23 AVRIL 1853.

Le bill pour modifier l'acte d'incorporation de la cité est maintenant sorti des mains du conseil de ville et soumis à la chambre.

Le conseil de ville a effacé la clause qui constitue une cour de maire, ainsi que celle qui place la Banière dans la cité.

Le comité spécial nommé par la chambre pour prendre le projet de la corporation en considération, s'assemblera de bonne heure la semaine prochaine et sera prêt à entendre les objections que l'on serait disposé à y faire.

M. Stuart n'avait mis le bill devant la chambre que pour obtenir des renseignements sur la volonté publique, et non pour faire passer cette mesure telle qu'il l'a fait imprimer et qui n'était pas son travail, mais un ancien projet de loi.

Pour notre part, nous croyons qu'il vaudrait mieux attendre à une prochaine session pour donner à la ville une loi plus complète, plus simple, et plus facile à comprendre. Il n'y a rien qui presse, ce qui presse c'est de bien faire les choses.

La loi d'Education.

M. JOBIN a soumis un bill pour permettre aux commissaires d'école de poursuivre devant la cour des commissaires des petites causes, le recouvrement des dettes dues aux corporations scolaires. La loi actuelle autorisait cette poursuite et conséquemment, l'acte 12, Victoria, ch. 50, a été aux cours de commissaires la juridiction qui leur était accordée. D'après ce dernier acte, les poursuites par les commissaires doivent être intentées devant une cour de circuit ou deux juges de paix. Il semble qu'avec ces deux tribunaux, les commissaires d'école peuvent facilement et promptement faire le recouvrement des dettes dues à leur corporation. Si on donne de nouveau aux commissaires des petites causes, la juridiction qui leur a été enlevée, avec raison, on facilitera, ou perpétuera les difficultés, les procès, au moyen d'évocation et d'appel qui n'en finiront plus, et c'est pour remédier à ce mal que, par la 12 Victoria, ch. 50, on a aboli l'appel et le certiorari, et enlève aux commissaires des petites causes, la juridiction que l'acte de 1846 leur accordait. Nous espérons que le bill de M. Jobin ne deviendra pas loi. Il y a assez d'obstacles au fonctionnement de la loi d'éducation, sans qu'on vienne encore y ajouter au moyen de tribunaux composés par la plupart d'hommes peu compétents à administrer la justice, et surtout à décider les nombreuses questions de droit qui surgissent de l'interprétation de la loi des écoles.

Le Conseil de Ville a, hier, ouvert les livres de souscriptions du chemin de fer du Nord, par une résolution, comme le veut la loi.

Le greffier des Trois-Rivières N'EST PAS ENCORE NOMME, non plus que le successeur du juge Bacquet!

C'est que les consciences à essayer n'ont pas encore été toutes soumises au creuset ministériel.

PREMIER STEAMER DE MONTREAL.—Le steamer Rowland Hill est arrivé ce matin, vers 9 heures.

La Valse et la Polka. Nous avons traduit de la dernière livraison du Blackwood's Magazine une partie d'un article sur "les clubs et les clubsistes" qui ne peut manquer d'avoir son intérêt dans les circonstances actuelles. Le fond, pas plus que l'opportunité et la forme, ne nous appartient. L'un et les autres sont tous protestants et empruntés à l'une des publications littéraires protestantes et anglaises les plus remarquables; mais aussi elles sont sociales et, à ce titre, elles regardent toutes les sociétés chrétiennes qui ont du respect pour la pudeur et de la considération pour la dignité et la vertu de la femme.

Ces réflexions du Blackwood's Magazine feront faire plus d'une réflexion aux pères et aux mères; elles sont si vraies pour nous qu'on dirait qu'elles ont été écrites expressément pour notre état de société.

"Nous ne savons trop s'il est jamais arrivé à quelque mère désappointée, qui, durant trois ou quatre saisons consécutives, a fait parader ses filles à tous les bals et à chaque réunion fashionable, et s'est donné plus de peines à leur faire perdre l'éclat de leur jeunesse qu'elle ne s'en est donnée pour leur éducation, s'il lui est jamais arrivé, disons-nous, de se demander si, après tout, elle a adopté le meilleur moyen de procurer à ses enfants, non leur bonheur, mais leur établissement pour la vie. C'est une question bien importante, mais nous craignons que plusieurs mères ne la prennent jamais en considération. Ayant, dans leur jeune âge, sacrifié au dieu de la mode, les mères s'imaginent qu'il n'y a qu'une seule coutume à suivre, et une seule ligne de conduite à adopter. C'est dans la chambre du bal qu'elles ont été courtisées et conquises; pour qu'elles ne soient complétement-elles pas leur destinée dans le même endroit?"

"Jeunes demoiselles, ne terminez pas la beauté de vos fronts, en fronçant le sourcil trop précipitamment et trop sévèrement, avant d'avoir entendu notre argument. Nous n'avons pas l'intention de faire un long discours contre les vanités de l'état social, mais nous avons un mot ou deux à dire aux mamans.

"Madame, la première fois que vous êtes sortie ou que vous avez fait votre début dans le monde (c'était alors le terme en vogue), quelles étaient les manières de la chambre de bal? Vous en souvenez-vous? Permettez-moi d'aider votre mémoire. La danse principale était le quadrille; ce n'était peut-être pas en fait de pantomime quelque chose de bien enjoué, mais c'était naturellement une belle occasion de converser (dites "flirter" si vous voulez); il ne s'y trouvait rien de trop réservé et rien de trop familier. C'était à la fois la grâce et le décorum. Souvent, durant la pose qui précède la dernière figure, l'attitude d'une jolie fille, qui mettait en pièces, sans le savoir, un magnifique camélia, ne laissait que peu de doutes sur la nature des confidences que venait de lui faire son partenaire. A l'exemple de Marguerite dans Faust, l'innocente jeune fille essayait de savoir l'avenir par les pétales de la fleur. Pour ceux qui ne s'entendaient pas encore aussi bien, il y avait la contredanse, le reel, et une variété d'autres danses nullement dangereuses. Mais Satan était entré dans le paradis, quoique sous une forme agréable. En effet, ma chère dame, nous pouvons nous rappeler, sans aigreur, le temps où nous nous livrions ensemble à la douce ivresse de la valse. C'était, il faut l'avouer, une innovation des plus fascinantes. Vous dansiez divinement bien, et jamais je n'entourai une plus belle taille que la vôtre. Une fois même, nous pensâmes... mais il n'en faut plus parler. Vous mariâtes, de votre libre volonté et détermination, ce monsieur de Mac-Tavish aux cheveux rouges, par considération pour son revenu imaginaire; et depuis longtemps, notre agonie d'esprit s'est évanouie comme le souvenir d'un ancien mal de dents.

"Longtemps avant cela, Byron, qui certainement n'était pas très-scrupuleux, avait publié son poème de "La Valse"; et sans accepter sa manière de voir nos danses d'alors, nous devons avouer que sa satire est actuellement d'une double valeur. "La valse, telle que nous la dansions, était décente en elle-même. Mais nous prétendons maintenant que lord Byron, écrivain sous le nom d'Horace Hornem, a raison d'avoir écrit chacun de ses couplets. Quoique peut-être, dans notre jeune âge, nous n'apercevions aucune inconvenance dans la valse qui seulement nous permettait un rapprochement plus considérable que dans nos précédentes évolutions terpsicoréennes, néanmoins l'œil prophétique du barde a prévu la conséquence nécessaire. Le caractère de la valse a changé graduellement. D'un agréable mouvement de rotation, la valse est devenue un mouvement bachique, semblable sans aucun doute aux premières évolutions Thespennes, qui étaient destinées, comme nous le disent les écoliers, à être faites en honneur du jeune Lyæus. Alors parut le galop, qui était une manifestation encore plus grande de la procession triomphale d'Ariane. La danse, comme un des beaux-arts, reçut alors son coup de mort. On aperçut un individu apparemment furieux, passer son bras autour de la taille d'une jeune fille, et se précipiter avec elle comme s'il avait appartenu à la troupe des gens de Romulus, et eût enlevé une Sabine de vive force. Sabine, néanmoins, ne fit aucune remontrance, mais s'en alla avec lui tout cordialement. Ils exécutèrent autour de la chambre une manière de course qui ressemblait à celle du jeu de crosse, levant le pied, s'envolant, reculant, pirouettant, sans règle, et sans aucune grâce, jusqu'à ce que la respiration leur manquât, et la vierge palpitante fut relevée sur le bras de son partenaire en sueurs. O âme du comte Hamilton! ombre de De Grammont! est-il possible qu'on en soit venu à ce point? De votre temps, vous scûtes quelque chose des Castlemaines et des autres; mais vous ne fûtes jamais témoins, au moins en public, d'erges semblables à celles que des femmes et des mères anglaises contemplant maintenant et approuvent en toute tranquillité.

"Cela nécessitait cependant une réforme, et la réforme fut faite. Comment! Par l'introduction de la polka, la danse favorite (il ne faut pas s'en étonner) des Casinos! Considérez-la philosophiquement, et vous trouverez que c'est ni plus ni moins que la danse nuptiale de Bacchus et d'Ariane. Nos mères ou nos oncles furent étonnées et quelques unes blessées de l'introduction des Corps de Ballet dans les théâtres d'Opéra. Quo diraient-elles maintenant, si elles voyaient une de leurs descendantes absolument dans les bras de quelque animal barbu, lui faisant face, liée à lui, attirée à lui, ayant la tête appuyée sur l'épaule de cet être, et lui, examinant ses charmes, etc. Sans doute que tout ceci est innocent, et que la danse toute entière s'exécute, au moins d'une part, avec la plus parfaite pureté d'esprit. Mais pour une raison ou pour une autre, ces pressements, ces serremments, et ces rapprochements ont quelque mauvaise apparence aux yeux du spectateur désintéressé; et nous, qui avons vu les hauts faits des Almées Egyptiennes presque surpassés dans des chambres de bal anglaises, nous pouvons être excusés, lorsque nous disons qu'un peu plus, beaucoup plus de réserve féminine qu'on n'en use actuellement, serait des plus avantageux aux demoiselles qui fréquentent ces lieux qu'on leur a appris à regarder comme des bazars matrimoniaux.

"Nous ne nous attendons nullement à ce qu'aucune des belles Bacchantes donne quelque attention à ce que nous disons ici. S'il arrive à l'une d'elles, fatiguée et languissante comme elle l'est, par suite

de la polka d'hier soir, pendant laquelle elle s'est laissée entraîner dans les bras nerveux du capitaine Fitzurse des dragons, s'il lui arrive de parcourir ces pages, elle déclarera que nous sommes un vieux Calviniste vinaigrifié, qui ne connaît rien du tout des habitudes de la société moderne. Nous ne condamnons pas la danse, nous nous élevons seulement contre ses abus. L'effet en est précisément que celles qui sont les plus adonnées à la polka ont les moindres chances de se marier. Au contraire, l'homme délicat aime à voir l'objet de ses affections étendu voluptueusement dans les bras d'un autre. La moindre chose suffit pour faire envoler Cupidon. Que les dames nous en croient, la retenue est une vertu bien appréciée par le genre humain. Plus d'un jeune homme est entré dans une salle de bal avec l'intention bien arrêtée de faire un aveu, et l'a quittée avec la détermination de ne plus rien dire à la dame qui a agité de son souffle les favoris de tous les officiers d'un régiment.

"Si les douairières persistent à prétendre que le seul moyen convenable de faire connaître les qualités des jeunes demoiselles est de leur faire remplir le rôle des Bacchantes, nous n'avons plus rien à dire. Fitzurse, qui est à la polka le meilleur partenaire qu'on puisse trouver, n'est pas un fou, au moins en autant qu'il s'agit de notions financières. Cet officier distingué a pour habitude de déclarer à la messe qu'il ne se vendra pas (les faits veulent désigner par là le mariage) pour moins qu'un certain nombre de milliers de louis; et personne ne peut blâmer Fitzurse, puisqu'il est notoire qu'une moindre somme ne serait pas suffisante pour le déchargement des dettes qu'il a déjà contractées. Mais, malgré cela, à chaque bal ou assemblée, Fitzurse monopolise votre fille, ce qui assurément n'est pas la meilleure recommandation pour cette très belle et gentille jeune fille. Oh! mères! à quelque époque de la vie que vous soyez parvenues, soyez justes envers vos enfants. Enseignez-leur ce qui est réellement précieux; et, dût la mode être contre vous, préservez-les de ce rapprochement trop considérable et trop familier avec l'autre sexe, contact qui, lorsqu'il ne porte pas atteinte à la vertu, fane la fleur de la modestie. Faites usage de vos propres yeux. Si nous nous trompons, vous serez capables de nous réfuter; mais nous osons dire que, dans ce désert de fantômes qui vous environnent comme si vous étiez sous l'influence délirante de l'opium, vous trouveriez à peine une demi-douzaine d'individus dont vous approuveriez les attentions envers vos filles. Très bien; retirons-nous et examinons cette demi-douzaine. Trois de ces êtres ne s'occupent pas le moins du monde d'une seule des jeunes filles qui se trouvent dans la chambre. Ils sont là, parce qu'ils aiment l'excitation, qui est, de fait, la principale partie de leur existence; et si vous pouvez les faire poser, vous aurez accompli un prodige, que cinquante mamans ont en vain tenté de réaliser. Nous reconnaissons que vous avez quelque chance avec les trois autres. Mais que sont-ils? Des ânes, dépourvus d'intelligence, sans sentiments et tels qu'ils ne possèdent aucune des qualités qui puissent vous les recommander, à moins que ce ne soit les acres de terre ou les dividendes. Eh bien! oui, direz-vous, les acres et les dividendes! Oh! madame, nous croyions avoir l'honneur de converser avec une mère anglaise, et non avec une mère cirasienne!"

"S'il est vrai, comme nous l'avons entendu dire, que la beauté est à escompte sur le marché matrimonial, nous concevons que nous avons donné assez de raisons de cette dépréciation extraordinaire. Et nous ne croyons pas que, tant que le système actuel prévaut, il y ait grande probabilité d'étoffer les clubs les jeunes gens ou de changer les quotes. Néanmoins, ce n'est pas la notre affaire. Nous n'avons jamais été bien désireux de prêcher; et si l'on rejette avec mépris ce que nous venons de dire, nous essaierons d'en supporter les conséquences. Nous pouvons cependant et nous devrions peut-être dire que ces notions sont celles d'un plus grand nombre de jeunes gens de la génération actuelle que ne se l'imaginent probablement les douairières."

Aujourd'hui, 23 avril, la Société St. Georges s'est rendue en corps avec bannières et insignes déployés, à la cathédrale anglicane, où il y a eu service en commémoration du jour. L'office fini, la procession s'est reformée et a débouché par la marche, en descendant vers la rue de la Fabrique, et s'est débandée à l'hôtel Russell. Le temps était magnifique et n'était pas peu propre à donner de l'éclat à la procession qui présentait un joli coup d'œil.

On lit dans le Courrier de Saint-Hyacinthe. "On veut bien nous communiquer sur les Lieux-Saints les détails suivants, extraits d'une lettre de Mr. Desaulniers, Prêtre du Séminaire de cette ville, voyageant actuellement en Asie. Cette lettre est datée d'Alexandrie le 5 mars dernier: "... Notre pèlerinage à Jérusalem est heureusement fini, et nous n'avons plus qu'à remercier le Ciel de sa sainte protection; nous avons étudié la Grèce en détail, en visitant la plupart de ses lieux célèbres dans l'histoire et la poésie, mais rien ne satisfait le cœur comme la visite des Lieux-Saints. Jérusalem nous montre son calvaire, sa montagne des Oliviers, son torrent du Cédron, sa vallée de Josaphat, son jardin de Gethsémani, sa Grotte de l'Agonie, et demande sur chacun de ces lieux, les larmes du Pèlerin chrétien. Oh! quelles délices pour le Prêtre de célébrer sur le Calvaire; je ne crois pas qu'il soit possible d'éprouver de plus grandes jouissances ici bas, et sous ce rapport, la Jérusalem terrestre ne doit céder qu'à la Jérusalem céleste. Le premier jour que je fus à Jérusalem, je célébrai la messe de la résurrection sur le Saint-Sépulchre, le second jour, sur le Calvaire, le troisième, au lieu de la Flagellation, le quatrième, à la grotte de l'Agonie, et après notre excursion au Jourdain et à la Mer Morte, j'ai pu célébrer à l'endroit où se tenait Marie, la mère de douleurs, pendant les moments si cruels du crucifiement de son divin fils; enfin le jour de mon départ de cette sainte cité, je voulus dire la messe de nouveau sur le Calvaire. J'ai eu de plus le bonheur de célébrer à la grotte de la Nativité de Notre-Seigneur d'abord et ensuite au lieu de la nativité de Saint Jean-Baptiste. En qualité de Canadiens, nous devions une visite à ce saint lieu, et nous avons aussi visité la grotte où ce grand saint a vécu pendant seize années de sa vie, se préparant à sa divine Mission de Précurseur. Je désirerais bien emporter au Canada quelques reliques de Saint Jean-Baptiste; ne serait-il pas beau en effet que le Canada, dédié en masse à ce grand saint, possédât au moins quelque chose de lui? Les Lieux Saints sont dans un triste état, et peut être que dans quelque temps le Patriarche de Jérusalem s'adressera à tout l'Episcopat Catholique, pour se mettre en moyens de construire une nouvelle coupole au-dessus du Saint-Sépulchre. Les Grecs schismatiques possèdent maintenant ce qu'il y a de mieux dans l'Eglise de Saint-Hélène; tout le chœur et le sanctuaire de cette Eglise sont à eux exclusivement; il en est de même du lieu où fut plantée la Sainte Croix. Le Saint-Sépulchre appartient aux Latins, Grecs et Arméniens collectivement: le tombeau de la Sainte Vierge, tout près de la grotte de l'Agonie, appartient exclusivement aux Grecs et aux Arméniens; les Latins ne peuvent pas y célébrer: en revanche, ils ont à eux la grotte de l'Agonie et le lieu de la Flagellation. L'endroit où fut martyrisé Saint Jacques-le-Majeur appartient aux Arméniens;

On lit dans le Courrier de Saint-Hyacinthe. "On veut bien nous communiquer sur les Lieux-Saints les détails suivants, extraits d'une lettre de Mr. Desaulniers, Prêtre du Séminaire de cette ville, voyageant actuellement en Asie. Cette lettre est datée d'Alexandrie le 5 mars dernier: "... Notre pèlerinage à Jérusalem est heureusement fini, et nous n'avons plus qu'à remercier le Ciel de sa sainte protection; nous avons étudié la Grèce en détail, en visitant la plupart de ses lieux célèbres dans l'histoire et la poésie, mais rien ne satisfait le cœur comme la visite des Lieux-Saints. Jérusalem nous montre son calvaire, sa montagne des Oliviers, son torrent du Cédron, sa vallée de Josaphat, son jardin de Gethsémani, sa Grotte de l'Agonie, et demande sur chacun de ces lieux, les larmes du Pèlerin chrétien. Oh! quelles délices pour le Prêtre de célébrer sur le Calvaire; je ne crois pas qu'il soit possible d'éprouver de plus grandes jouissances ici bas, et sous ce rapport, la Jérusalem terrestre ne doit céder qu'à la Jérusalem céleste. Le premier jour que je fus à Jérusalem, je célébrai la messe de la résurrection sur le Saint-Sépulchre, le second jour, sur le Calvaire, le troisième, au lieu de la Flagellation, le quatrième, à la grotte de l'Agonie, et après notre excursion au Jourdain et à la Mer Morte, j'ai pu célébrer à l'endroit où se tenait Marie, la mère de douleurs, pendant les moments si cruels du crucifiement de son divin fils; enfin le jour de mon départ de cette sainte cité, je voulus dire la messe de nouveau sur le Calvaire. J'ai eu de plus le bonheur de célébrer à la grotte de la Nativité de Notre-Seigneur d'abord et ensuite au lieu de la nativité de Saint Jean-Baptiste. En qualité de Canadiens, nous devions une visite à ce saint lieu, et nous avons aussi visité la grotte où ce grand saint a vécu pendant seize années de sa vie, se préparant à sa divine Mission de Précurseur. Je désirerais bien emporter au Canada quelques reliques de Saint Jean-Baptiste; ne serait-il pas beau en effet que le Canada, dédié en masse à ce grand saint, possédât au moins quelque chose de lui? Les Lieux Saints sont dans un triste état, et peut être que dans quelque temps le Patriarche de Jérusalem s'adressera à tout l'Episcopat Catholique, pour se mettre en moyens de construire une nouvelle coupole au-dessus du Saint-Sépulchre. Les Grecs schismatiques possèdent maintenant ce qu'il y a de mieux dans l'Eglise de Saint-Hélène; tout le chœur et le sanctuaire de cette Eglise sont à eux exclusivement; il en est de même du lieu où fut plantée la Sainte Croix. Le Saint-Sépulchre appartient aux Latins, Grecs et Arméniens collectivement: le tombeau de la Sainte Vierge, tout près de la grotte de l'Agonie, appartient exclusivement aux Grecs et aux Arméniens; les Latins ne peuvent pas y célébrer: en revanche, ils ont à eux la grotte de l'Agonie et le lieu de la Flagellation. L'endroit où fut martyrisé Saint Jacques-le-Majeur appartient aux Arméniens;

On lit dans le Courrier de Saint-Hyacinthe. "On veut bien nous communiquer sur les Lieux-Saints les détails suivants, extraits d'une lettre de Mr. Desaulniers, Prêtre du Séminaire de cette ville, voyageant actuellement en Asie. Cette lettre est datée d'Alexandrie le 5 mars dernier: "... Notre pèlerinage à Jérusalem est heureusement fini, et nous n'avons plus qu'à remercier le Ciel de sa sainte protection; nous avons étudié la Grèce en détail, en visitant la plupart de ses lieux célèbres dans l'histoire et la poésie, mais rien ne satisfait le cœur comme la visite des Lieux-Saints. Jérusalem nous montre son calvaire, sa montagne des Oliviers, son torrent du Cédron, sa vallée de Josaphat, son jardin de Gethsémani, sa Grotte de l'Agonie, et demande sur chacun de ces lieux, les larmes du Pèlerin chrétien. Oh! quelles délices pour le Prêtre de célébrer sur le Calvaire; je ne crois pas qu'il soit possible d'éprouver de plus grandes jouissances ici bas, et sous ce rapport, la Jérusalem terrestre ne doit céder qu'à la Jérusalem céleste. Le premier jour que je fus à Jérusalem, je célébrai la messe de la résurrection sur le Saint-Sépulchre, le second jour, sur le Calvaire, le troisième, au lieu de la Flagellation, le quatrième, à la grotte de l'Agonie, et après notre excursion au Jourdain et à la Mer Morte, j'ai pu célébrer à l'endroit où se tenait Marie, la mère de douleurs, pendant les moments si cruels du crucifiement de son divin fils; enfin le jour de mon départ de cette sainte cité, je voulus dire la messe de nouveau sur le Calvaire. J'ai eu de plus le bonheur de célébrer à la grotte de la Nativité de Notre-Seigneur d'abord et ensuite au lieu de la nativité de Saint Jean-Baptiste. En qualité de Canadiens, nous devions une visite à ce saint lieu, et nous avons aussi visité la grotte où ce grand saint a vécu pendant seize années de sa vie, se préparant à sa divine Mission de Précurseur. Je désirerais bien emporter au Canada quelques reliques de Saint Jean-Baptiste; ne serait-il pas beau en effet que le Canada, dédié en masse à ce grand saint, possédât au moins quelque chose de lui? Les Lieux Saints sont dans un triste état, et peut être que dans quelque temps le Patriarche de Jérusalem s'adressera à tout l'Episcopat Catholique, pour se mettre en moyens de construire une nouvelle coupole au-dessus du Saint-Sépulchre. Les Grecs schismatiques possèdent maintenant ce qu'il y a de mieux dans l'Eglise de Saint-Hélène; tout le chœur et le sanctuaire de cette Eglise sont à eux exclusivement; il en est de même du lieu où fut plantée la Sainte Croix. Le Saint-Sépulchre appartient aux Latins, Grecs et Arméniens collectivement: le tombeau de la Sainte Vierge, tout près de la grotte de l'Agonie, appartient exclusivement aux Grecs et aux Arméniens; les Latins ne peuvent pas y célébrer: en revanche, ils ont à eux la grotte de l'Agonie et le lieu de la Flagellation. L'endroit où fut martyrisé Saint Jacques-le-Majeur appartient aux Arméniens;

On lit dans le Courrier de Saint-Hyacinthe. "On veut bien nous communiquer sur les Lieux-Saints les détails suivants, extraits d'une lettre de Mr. Desaulniers, Prêtre du Séminaire de cette ville, voyageant actuellement en Asie. Cette lettre est datée d'Alexandrie le 5 mars dernier: "... Notre pèlerinage à Jérusalem est heureusement fini, et nous n'avons plus qu'à remercier le Ciel de sa sainte protection; nous avons étudié la Grèce en détail, en visitant la plupart de ses lieux célèbres dans l'histoire et la poésie, mais rien ne satisfait le cœur comme la visite des Lieux-Saints. Jérusalem nous montre son calvaire, sa montagne des Oliviers, son torrent du Cédron, sa vallée de Josaphat, son jardin de Gethsémani, sa Grotte de l'Agonie, et demande sur chacun de ces lieux, les larmes du Pèlerin chrétien. Oh! quelles délices pour le Prêtre de célébrer sur le Calvaire; je ne crois pas qu'il soit possible d'éprouver de plus grandes jouissances ici bas, et sous ce rapport, la Jérusalem terrestre ne doit céder qu'à la Jérusalem céleste. Le premier jour que je fus à Jérusalem, je célébrai la messe de la résurrection sur le Saint-Sépulchre, le second jour, sur le Calvaire, le troisième, au lieu de la Flagellation, le quatrième, à la grotte de l'Agonie, et après notre excursion au Jourdain et à la Mer Morte, j'ai pu célébrer à l'endroit où se tenait Marie, la mère de douleurs, pendant les moments si cruels du crucifiement de son divin fils; enfin le jour de mon départ de cette sainte cité, je voulus dire la messe de nouveau sur le Calvaire. J'ai eu de plus le bonheur de célébrer à la grotte de la Nativité de Notre-Seigneur d'abord et ensuite au lieu de la nativité de Saint Jean-Baptiste. En qualité de Canadiens, nous devions une visite à ce saint lieu, et nous avons aussi visité la grotte où ce grand saint a vécu pendant seize années de sa vie, se préparant à sa divine Mission de Précurseur. Je désirerais bien emporter au Canada quelques reliques de Saint Jean-Baptiste; ne serait-il pas beau en effet que le Canada, dédié en masse à ce grand saint, possédât au moins quelque chose de lui? Les Lieux Saints sont dans un triste état, et peut être que dans quelque temps le Patriarche de Jérusalem s'adressera à tout l'Episcopat Catholique, pour se mettre en moyens de construire une nouvelle coupole au-dessus du Saint-Sépulchre. Les Grecs schismatiques possèdent maintenant ce qu'il y a de mieux dans l'Eglise de Saint-Hélène; tout le chœur et le sanctuaire de cette Eglise sont à eux exclusivement; il en est de même du lieu où fut plantée la Sainte Croix. Le Saint-Sépulchre appartient aux Latins, Grecs et Arméniens collectivement: le tombeau de la Sainte Vierge, tout près de la grotte de l'Agonie, appartient exclusivement aux Grecs et aux Arméniens; les Latins ne peuvent pas y célébrer: en revanche, ils ont à eux la grotte de l'Agonie et le lieu de la Flagellation. L'endroit où fut martyrisé Saint Jacques-le-Majeur appartient aux Arméniens;

On lit dans le Courrier de Saint-Hyacinthe. "On veut bien nous communiquer sur les Lieux-Saints les détails suivants, extraits d'une lettre de Mr. Desaulniers, Prêtre du Séminaire de cette ville, voyageant actuellement en Asie. Cette lettre est datée d'Alexandrie le 5 mars dernier: "... Notre pèlerinage à Jérusalem est heureusement fini, et nous n'avons plus qu'à remercier le Ciel de sa sainte protection; nous avons étudié la Grèce en détail, en visitant la plupart de ses lieux célèbres dans l'histoire et la poésie, mais rien ne satisfait le cœur comme la visite des Lieux-Saints. Jérusalem nous montre son calvaire, sa montagne des Oliviers, son torrent du Cédron, sa vallée de Josaphat, son jardin de Gethsémani, sa Grotte de l'Agonie, et demande sur chacun de ces lieux, les larmes du Pèlerin chrétien. Oh! quelles délices pour le Prêtre de célébrer sur le Calvaire; je ne crois pas qu'il soit possible d'éprouver de plus grandes jouissances ici bas, et sous ce rapport, la Jérusalem terrestre ne doit céder qu'à la Jérusalem céleste. Le premier jour que je fus à Jérusalem, je célébrai la messe de la résurrection sur le Saint-Sépulchre, le second jour, sur le Calvaire, le troisième, au lieu de la Flagellation, le quatrième, à la grotte de l'Agonie, et après notre excursion au Jourdain et à la Mer Morte, j'ai pu célébrer à l'endroit où se tenait Marie, la mère de douleurs, pendant les moments si cruels du crucifiement de son divin fils; enfin le jour de mon départ de cette sainte cité, je voulus dire la messe de nouveau sur le Calvaire. J'ai eu de plus le bonheur de célébrer à la grotte de la Nativité de Notre-Seigneur d'abord et ensuite au lieu de la nativité de Saint Jean-Baptiste. En qualité de Canadiens, nous devions une visite à ce saint lieu, et nous avons aussi visité la grotte où ce grand saint a vécu pendant seize années de sa vie, se préparant à sa divine Mission de Précurseur. Je désirerais bien emporter au Canada quelques reliques de Saint Jean-Baptiste; ne serait-il pas beau en effet que le Canada, dédié en masse à ce grand saint, possédât au moins quelque chose de lui? Les Lieux Saints sont dans un triste état, et peut être que dans quelque temps le Patriarche de Jérusalem s'adressera à tout l'Episcopat Catholique, pour se mettre en moyens de construire une nouvelle coupole au-dessus du Saint-Sépulchre. Les Grecs schismatiques possèdent maintenant ce qu'il y a de mieux dans l'Eglise de Saint-Hélène; tout le chœur et le sanctuaire de cette Eglise sont à eux exclusivement; il en est de même du lieu où fut plantée la Sainte Croix. Le Saint-Sépulchre appartient aux Latins, Grecs et Arméniens collectivement: le tombeau de la Sainte Vierge, tout près de la grotte de l'Agonie, appartient exclusivement aux Grecs et aux Arméniens; les Latins ne peuvent pas y célébrer: en revanche, ils ont à eux la grotte de l'Agonie et le lieu de la Flagellation. L'endroit où fut martyrisé Saint Jacques-le-Majeur appartient aux Arméniens;

On lit dans le Courrier de Saint-Hyacinthe. "On veut bien nous communiquer sur les Lieux-Saints les détails suivants, extraits d'une lettre de Mr. Desaulniers, Prêtre du Séminaire de cette ville, voyageant actuellement en Asie. Cette lettre est datée d'Alexandrie le 5 mars dernier: "... Notre pèlerinage à Jérusalem est heureusement fini, et nous n'avons plus qu'à remercier le Ciel de sa sainte protection; nous avons étudié la Grèce en détail, en visitant la plupart de ses lieux célèbres dans l'histoire et la poésie, mais rien ne satisfait le cœur comme la visite des Lieux-Saints. Jérusalem nous montre son calvaire, sa montagne des Oliviers, son torrent du Cédron, sa vallée de Josaphat, son jardin de Gethsémani, sa Grotte de l'Agonie, et demande sur chacun de ces lieux, les larmes du Pèlerin chrétien. Oh! quelles délices pour le Prêtre de célébrer sur le Calvaire; je ne crois pas qu'il soit possible d'éprouver de plus grandes jouissances ici bas, et sous ce rapport, la Jérusalem terrestre ne doit céder qu'à la Jérusalem céleste. Le premier jour que je fus à Jérusalem, je célébrai la messe de la résurrection sur le Saint-Sépulchre, le second jour, sur le Calvaire, le troisième, au lieu de la Flagellation, le quatrième, à la grotte de l'Agonie, et après notre excursion au Jourdain et à la Mer Morte, j'ai pu célébrer à l'endroit où se tenait Marie, la mère de douleurs, pendant les moments si cruels du crucifiement de son divin fils; enfin le jour de mon départ de cette sainte cité, je voulus dire la messe de nouveau sur le Calvaire. J'ai eu de plus le bonheur de célébrer à la grotte de la Nativité de Notre-Seigneur d'abord et ensuite au lieu de la nativité de Saint Jean-Baptiste. En qualité de Canadiens, nous devions une visite à ce saint lieu, et nous avons aussi visité la grotte où ce grand saint a vécu pendant seize années de sa vie, se préparant à sa divine Mission de Précurseur. Je désirerais bien emporter au Canada quelques reliques de Saint Jean-Baptiste; ne serait-il pas beau en effet que le Canada, dédié en masse à ce grand saint, possédât au moins quelque chose de lui? Les Lieux Saints sont dans un triste état, et peut être que dans quelque temps le Patriarche de Jérusalem s'adressera à tout l'Episcopat Catholique, pour se mettre en moyens de construire une nouvelle coupole au-dessus du Saint-Sépulchre. Les Grecs schismatiques possèdent maintenant ce qu'il y a de mieux dans l'Eglise de Saint-Hélène; tout le chœur et le sanctuaire de cette Eglise sont à eux exclusivement; il en est de même du lieu où fut plantée la Sainte Croix. Le Saint-Sépulchre appartient aux Latins, Grecs et Arméniens collectivement: le tombeau de la Sainte Vierge, tout près de la grotte de l'Agonie, appartient exclusivement aux Grecs et aux Arméniens; les Latins ne peuvent pas y célébrer: en revanche, ils ont à eux la grotte de l'Agonie et le lieu de la Flagellation. L'endroit où fut martyrisé Saint Jacques-le-Majeur appartient aux Arméniens;

les Latins y célèbrent la messe une fois l'année, le 25 juillet. La grotte de la Nativité à Bethlém est exclusivement aux Grecs; le lieu de la Sainte-Croix est aux Latins. Tout ce qui regarde Saint-Jean-Baptiste appartient aux Pères de Terre-Sainte. Les Grecs, lors de l'incendie de 1808, ont jeté aux vents les cendres de Godefroi de Bouillon et de Beaudouin; on ne voit plus que leurs sépultures vides et la longue et lourde épée de Godefroi. Dans le jardin de Gethsémani, on voit encore huit oliviers qui devaient exister, dit-on, du temps de notre divin Sauveur; ce jardin est nouvellement entouré d'une forte muraille et religieusement conservé par les Pères de Terre-Sainte. Je n'ai pas tout dit sur l'Eglise du Saint-Sépulchre; les clefs de cette Eglise sont entre les mains des Turcs; eux seuls ont le droit de l'ouvrir aux adorateurs de J.-C. La première rencontre que l'on fait en entrant dans le sanctuaire, le plus vénérable du monde, c'est celle de 3 à 4 Turcs nonchalamment assis sur un Divan, fumant le chibouk, buvant la tasse de café, et s'amusant entre eux tout le long du jour, et tout cela, à trois pas de la pierre sur laquelle fut embaumé le corps de Notre-Seigneur par Joseph d'Arimathie. Voilà ce que l'Europe catholique voit avec indifférence, depuis des siècles; et avec cela, ces gens de progrès se pensent bien supérieurs, en levant les épaules de pitié au souvenir de ce qu'ils appellent la bigoterie des croisés. Que l'on essaye de profaner ainsi le tombeau de Mahomet, et l'on verra ce que feront les Turcs. Les Croisés pensaient qu'il était beau, pour toute société, de respecter son chef; aujourd'hui l'on prend cela pour des niaiseries, voilà la différence des deux époques. Mais je m'égaré; je vous prie d'excuser des réflexions qui vous sont si bien connues. Après avoir vu le tombeau de mon Sauveur, je m'en vais aux portes de la ville éternelle, au seuil des Saints-Apôtres, répéter les prières du Pèlerin..."

On lit dans le Pays: "Dimanche, eut lieu l'assemblée des catholiques près des ruines de la cathédrale, afin de prier l'évêque de Montréal de ne point aller mendier des secours à l'étranger, et lui promettant de relever les ruines de la cathédrale et du palais épiscopal. Le juge Mondelet présida l'assemblée. Monseigneur qui s'était rendu sur les lieux pour recevoir cette adhésion, lut la réponse qui fut assez longue, et qui contenait en substance, que tout en étant évêque de Montréal, il était en même temps citoyen; que la cathédrale d'un diocèse comme Montréal devait être un des plus beaux édifices de la ville et dans un site convenable; qu'on lui offrait un terrain sur le Côteau Barron, qu'il l'acceptait et rebâtirait là et sa cathédrale et son évêché; que maintenant il avait deux plans en vue: celui d'attendre quelque temps pour passer en Europe demander des secours afin de juger quel montant de secours il pourrait obtenir ici, et celui de partir immédiatement, et on lui écrivait plus tard s'il doit demander à l'étranger.

L'opinion de la foule immense qui était sur les lieux parut défavorable au plan de sa grandeur, et même une fois, durant la lecture de sa réponse, elle manifesta hautement son désir de le voir rétablir à l'ancienne place, là où fut établi avec tant de peines, la première cathédrale du diocèse de Montréal.—Communiqué."

Un journal de New-York dit: "On parle sur le globe 3,064 langues différentes, dont 587 en Europe, 936 en Asie, 276 en Afrique et 1,264 en Amérique. On professe sur le globe plus de 1,900 religions diverses. Le nombre des hommes est à peu près égal à celui des femmes. La durée de la vie humaine est, terme moyen, d'environ 33 ans. Le quart de la population de la terre meurt avant 7 ans; la moitié n'atteint pas 17 ans, et le reste joint un bonheurs refusé à la moitié du genre humain. Une personne sur 1,000 atteint 100 ans, 6 personnes sur 100 atteignent 66 ans, et un individu sur 500 atteint 80 ans. Il y a sur la terre 1,000,000,000 d'habitants, dont 33,333,333 meurent par an, 91,324 par jour; 3,730 par heure, 60 par minute ou 1 par seconde! Les naissances sont à peu près égales à ces décès. Les personnes mariées vivent plus longtemps que celles qui vivent dans le célibat; il en est de même de celles qui sont sobres et industrieuses. Les hommes grands ont la vie plus longue que les hommes petits. Les femmes ont plus de chance de vie avant 50 ans qu'après. Il se fait 175 mariages par chaque 1,000 personnes. Les mariages sont plus nombreux après les équinoxes, c'est-à-dire en juin et décembre. Les enfants nés dans le printemps sont plus robustes que les autres. Il y a plus de décès et de naissances durant la nuit que durant le jour. Le nombre d'hommes capables de travailler ou porter les armes est supposé être du quart de la population."

Troisième concert de la Société Harmonique de Québec. Nous avons eu le plaisir d'assister à ce concert, mercredi dernier. L'honorable colonel Bruce, frère de notre excellent gouverneur-général, a honoré la soirée de sa présence, et nous avons trouvé la salle musicale parfaitement remplie des familles les plus respectables de la cité, tant militaires que civiles. Le programme était excellent; nous commencerons à parler de la partie vocale qui était vraiment la meilleure du concert. M. Dessane, qui a obtenu les honneurs du second concert, par son exécution sur le violoncelle, a encore emporté la palme du troisième, par son habile direction de l'exécution du magnifique chœur tiré de l'opéra de "Robert le Diable" par Meyer

naquit à Holyhead, dans le pays de Galles, en Angleterre, et émigra en Canada à l'âge de 17 ans, en 1818. Sa première maison, en cette province, fut celle de feu le capitaine J. B. Rioux, des Trois-Pistoles, dont le nom fut toujours cher à sa mémoire. Sa bonne étoile le conduisit ensuite vers feu le colonel Alex. Fraser qui le dirigea dans la chemise de la fortune et dont il épousa plus tard la fille, Madame veuve Jos. Amiot.

Il laisse pour déplorer sa perte quatre enfants, une épouse déjà éplorée de la fin prématurée de ses deux filles aînées, dont la dernière n'a précédé son père, dans la tombe, que de cinq mois et un grand nombre d'amis que son bon cœur, son aménité et son honnêteté devenue proverbiale lui avait gagnés, et qui tous à l'envi lui ont témoigné leur estime en venant de grande distance, et malgré les chemins de la saison, assister à ses funérailles qui ont eu lieu le 8 du courant.

M. Jones a conservé sa plume et entière connaissance jusqu'à ses derniers moments. Et la veille de sa mort, le Révd. M. Proulx a reçu son abjuration au protestantisme en présence de sa famille et de quelques amis qui en se rappelant le souvenir de ce bon citoyen n'oublieraient jamais les impressions profondes qu'il a laissées dans la grande, consolante et solennelle action qu'il a faite en mourant.

—A Sainte-Claire de Joliet, le 20 du présent, après une maladie de quelque jours, sieur SIMON FORTIER, respectable cultivateur et ancien marguillier de cette paroisse, âgé de 52 ans. Il a été inhumé le 22 dans l'église, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, qui ont voulu témoigner, par leur présence à ses funérailles, le respect et l'estime qu'ils portaient à cet excellent père de famille, à ce vertueux chrétien.

Les journaux des Etats-Unis sont priés de reproduire cette note.

BITTERS OXYGÉNÉS. Le témoignage suivant est extrait d'un papier de New-York: Un de nos amis intimes était depuis plusieurs années affligé de tous les maux causés par une dyspepsie, maladie qu'il désignait comme un Prothée dans ses formes et une Pandore dans ses effets.

La vérité de cet exposé peut être vérifiée en s'adressant à M. W. P. England, chimiste, 13, rue du Marché, Huddersfield. [Signé] WILLIAM ADAMS.

EXEMPLE D'UNE GUÉRISON EN UN MOIS. Au professeur HOLLOWAY. Monsieur, —J'ai souffert pendant 30 ans d'un mal de jambe, résultat d'accidents qui m'étaient arrivés aux travaux de l'éclairage au gaz. J'avais eu recours à une multitude de prescriptions sans aucun résultat, quand on m'informa un jour que ma jambe devait être coupée, et cependant on opposait à cet avis, vos Pilules et Onguent ont effectué une guérison complète en si peu de temps que ceux qui n'ont pu être témoins des faits ont peine à y croire. [Signé] WILLIAM ADAMS.

CONSUMPTION PULMONAIRE. Cette maladie qui a été si justement appelée "l'opprobre des médecins," et considérée généralement jusqu'à ces années dernières comme incurable, quoique Laennec et son ami Bayle, tous deux auteurs distingués, disent "qu'elle est terminable, et peut être guérie même dans une phase avancée, quand le foie n'est pas complètement désorganisé."

AVIS. JE réçois expressément à toute personne qui aura refusé des soins médicaux du Dr. BLAIS ou du Dr. ROY, pour le dit Dr. BLAIS, durant la maladie de ce dernier, de payer quelque ce soit à d'autres qu'à moi-même qui suis la seule personne légalement autorisée à ce faire. [Signé] ELIZABETH KETZ, Veuve du Dr. BLAIS.

Fonds de Commerce en Marchandises Seches, à vendre à des prix réduits. LE soussigné se retirant des affaires et devant livrer son magasin au 1er MAI PROCHAIN, à sieur HUBERT PARÉ, qui l'a loué, désire offrir ses remaniements à ses amis et au public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis si longtemps et les informer qu'il sacrifiera, à des prix extrêmement réduits, le FONDS DE MARCHANDISES qu'il a encore en mains et qui consiste principalement en DRAPS, SATINS, CHAPEAUX, INDIENNES, MOUSSELINES DE LAINE, CAMELOTINE, ECHARPES, MOUCHOIRS DE SOIE, RUBANS, DRILL, BOURGAIN, FUTAINES, CARISSET, etc., etc., etc.

LEcan de ses Meubles de ménage aura lieu, positivement sans réserve, le MARDI, 3 MAI prochain, à 1 heure P. M. J. BTE. LAPOINTE, Encoignure des rues Craig et St. Joseph, Saint-Roch. Québec, 23 avril 1853.

BUREAU DU SURVEILLANT DES INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS. LE Bureau de l'Examinateur nommé en vertu de l'acte 8 Viet., chap. 49, pour examiner les aspirants à des Licences d'Inspecteurs-Mesureurs, s'assemblera conformément aux dispositions du dit acte le PREMIER LUNDI de MAI prochain, (le 2), à ce Bureau, à 11 heures de matin. Les intéressés sont par le présent notifiés de se trouver à la dite assemblée. JOHN SHARPLES, Surveillant.

AVIS. LE soussigné FÉDOR DECLERQ, Instituteur légal du Bas-Canada; directeur actuel de l'école principale des Garçons de l'Islet, devant y être remplacé au mois d'Avril prochain, par les frères des Ecoles chrétiennes, désire contracter le plus tôt possible, pour l'année scolaire 1853-1854, avec une autre municipalité scolaire; il s'agit l'anglais. FÉDOR DECLERQ, Candidat os-lettres. L'Islet, 23 avril 1853.

AVIS. Aux maîtres constructeurs. ON recevra des soumissions de ce jour au DEUXIEME JOUR de MAI PROCHAIN, pour UNE BATISSE à être érigée en arrière de l'Eglise Saint-Patrice. On peut voir les plans et devis en s'adressant au révérend M. NELLIGAN, rue St. Stanislas. Le comité de régie ne s'engage point à prendre les soumissions les plus basses. Par ordre, M. O'LEARY, Secrétaire. Québec, 21 avril 1853.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA Société qui subsistait entre les soussignés sous les noms et raison de DORION & GINGRAS, sera dissoute par consentement mutuel le 18 courant. Toutes personnes à qui la dite société peut devoir soit, priées d'en envoyer leurs comptes sans délai, et celles qui lui doivent voudront bien payer immédiatement à P. DORION, qui est autorisé à donner quittance. P. DORION, F. N. GINGRAS. Québec, 19 avril 1853.



VOICI NOTRE REMÈDE! Onguent d'Holloway

QUÉRISSEZ EXTRAORDINAIRE D'AFFECTIONS AUX JAMBES, APRÈS 43 ANS DE SOUFFRANCES.

Extrait d'une lettre de William Galpin, 70, St. Mary's Street, Weymouth, 15 mai 1851.

Au professeur HOLLOWAY. Monsieur, —A l'âge de 18 ans, ma femme qui a maintenant 61 ans, attrapa un gros froid qui se jeta dans ses jambes, lesquelles ont toujours été depuis ce temps plus ou moins ulcérées, et beaucoup enflammées, des angouilles portaient à la fois; je sautai de sommeil, et elle y consentit. Il n'y a encore que six semaines de cela, et chose miraculeuse, elle jouit d'une excellente santé. Ses jambes sont sans mal, sans cicatrice, et son sommeil est profond et paisible. Si vous eussiez été témoin de ses souffrances pendant 43 dernières années, en faisant un contrat avec sa présente souffrance d'une plume, vous seriez reparti d'avoir été l'instrument d'un changement aussi heureux. [Signé] WILLIAM GALPIN.

EXEMPLE D'UN MAL DE JAMBE DE 30 ANS GUÉRI CHEZ UN INDIVIDU DE 70 ANS. Ruschelle, 31 mai 1851.

Au professeur HOLLOWAY. Monsieur, —J'ai souffert pendant 30 ans d'un mal de jambe, résultat d'accidents qui m'étaient arrivés aux travaux de l'éclairage au gaz. J'avais eu recours à une multitude de prescriptions sans aucun résultat, quand on m'informa un jour que ma jambe devait être coupée, et cependant on opposait à cet avis, vos Pilules et Onguent ont effectué une guérison complète en si peu de temps que ceux qui n'ont pu être témoins des faits ont peine à y croire. [Signé] WILLIAM ADAMS.

EXEMPLE D'UNE GUÉRISON EN UN MOIS. Au professeur HOLLOWAY. Monsieur, —Ma femme avait souffert du mal de sein depuis plus de six mois, et pendant toute cette période, elle eut la meilleure assistance médicale sans aucun succès. Ayant été encouragé par vos Pilules et Onguent, je me déterminai d'essayer encore cette fois l'effet de vos Pilules et Onguent. Heureusement, en moins d'un mois elle fut parfaitement guérie, et les avantages qui sont résultés pour ma famille dans différents cas, sont vraiment étonnants. Je ne puis en conséquence m'empêcher de recommander vos remèdes à mes amis. [Signé] FREDERICK TURNER.

GUÉRISON REMARQUABLE D'UNE ENFLURE AU GENOU. Newborough, 15 mai 1850.

Au professeur HOLLOWAY. Monsieur, —J'étais affligé d'une enflure au genou depuis près de deux ans, laquelle augmentait toujours. Je fus pendant 15 semaines à l'hôpital de Newcastle, où je reçus l'attention de trois chirurgiens éminents. Après avoir subi divers traitements sans succès, je fus renvoyé comme incurable. Ayant entendu parler de vos Pilules et Onguent, je me déterminai d'essayer l'essai, et en moins d'un mois, je fus guéri. Ce qui est plus remarquable, c'est que j'ai travaillé pendant la saison des mois 12 heures par jour, et quoique j'aie continué des occupations laborieuses pendant l'hiver, je n'ai éprouvé aucun retour quelconque de mon mal. [Signé] JOHN FORBES.

INFLAMMATION DU CÔTÉ GUÉRI! Lothian Road, Edinbro', 19 avril 1851.

Au professeur HOLLOWAY. Monsieur, —Pendant pendant plus de 21 ans, ma femme a été atteinte par intervalles de l'inflammation du côté, pour le traitement desquelles on effectuait des saignées et appliquait force vésicatoires jusqu'à l'éloignement de la douleur. Il y a environ 4 ans, elle lisait dans les journaux les guérisons merveilleuses opérées par vos Pilules et Onguent, et fut déterminé à faire l'essai, et à son grand plaisir et à son grand plaisir, elle éprouva suite du mieux, et après une persévérance de trois semaines, les douleurs de côté disparurent, et depuis 4 ans elle jouit d'une excellente santé. [Signé] FRANCIS ARNOT.

On doit faire usage des Pilules conjointement avec l'Onguent dans la plupart des cas suivants: Ulcères aux jambes, Abcès au sein, Picture du moustiquaire, Coccidie, Angouilles, Jergures aux malins, Cancers, Fistules, Rigidité des articulations, Écoulements, Rhumatismes, Brûlures, Jergures du manelon, Moux de gorge, Maladie de la peau, Scorbout, Tumeurs, Ulcères, Yaws.

JOHN MUSSON, chimiste et droguiste, coin des rues du Fort et Buade, est l'agent pour Québec. — 1er avril 1853.

A VENDRE OU A LOUER. LE soussigné offre en vente les PROPRIÉTÉS DE VALEUR qui suivent, à des termes favorables, ou louer à un prix très bas. 1—No 62, rue St. Jean, avec magasin et demeure, cour et hangar. 2—No 2, rue Ste. Angèle, demeure de 1ère classe. 3—Une jolie villa sur le chemin de Charlebourg. 4—Un chantier sur la rivière Saint-Charles, bien propre à l'établissement d'un chantier ou deux. S'adresser à T. R. SMITH, Place d'Armes, rue St. Louis. Québec, 21 avril 1853.

A LOUER. UNE MAISON à deux étages, située dans le faubourg Saint-Jean, rue St. Gabriel, No 9. S'adresser au propriétaire sur les lieux. Québec, 21 avril 1853.

LES soussignés donnent avis qu'ils sont associés, à dater de ce jour, pour faire commerce sous les noms et raison de OCTEAU & LEMIEUX. SIMON OCTEAU, ELZEAR LEMIEUX. Pointe-Lévi, 21 avril 1853.

AVIS. LES soussignés offrent à leurs amis et à leurs nombreuses pratiques de la campagne, leurs remerciements les plus sincères, en retour des marques d'affection et d'encouragement qu'ils en ont reçues ces deux dernières années, dans leur commerce; et ils profitent de l'occasion pour les informer qu'ils auront à l'ouverture de la navigation, à leur établissement situé sur le haut de la côte de l'Anse des Sauvages (Indian Cove), un assortiment de Marchandises seches, provision d'Épicerie, quincailleries, Faïence, Peintures, Huile, Térébenthine et Vires assorties. Aussi, un assortiment très-varié de Grains, Fleur et Farine entières. Les soussignés feront remarquer à leurs pratiques que la plus grande partie de leurs effets étant achetés à l'encan, ils les vendront à plus bas prix qu'aucun marchand n'aurait pu le faire, leur objet principal étant de faire de petits profits et de vendre promptement. Venez et visitez avant d'acheter ailleurs. OCTEAU & LEMIEUX. Pointe-Lévi, 21 avril 1853.

AVIS. LES soussignés offrent à vendre leur établissement à la Pointe-Lévi: 150 Meubles de Carquet, de 2s. 6d. à 7s. 6d. 50 Couchettes françaises peintures et vernies, 10s. 20 douzaines de Pelles et Bèches en fer, de grands assorties. OCTEAU & LEMIEUX. Pointe-Lévi, 21 avril 1853.

AVIS. LE soussigné FÉDOR DECLERQ, Instituteur légal du Bas-Canada; directeur actuel de l'école principale des Garçons de l'Islet, devant y être remplacé au mois d'Avril prochain, par les frères des Ecoles chrétiennes, désire contracter le plus tôt possible, pour l'année scolaire 1853-1854, avec une autre municipalité scolaire; il s'agit l'anglais. FÉDOR DECLERQ, Candidat os-lettres. L'Islet, 23 avril 1853.

Ventes par Encan.

VENTE ETENDUE DE MATERIAUX A BATIR, ECHAFAUDAGES, ETC. B. COLE, jur., a reçu des instructions de M. G. BLAKELOCK, pour vendre, en la COUR DES INGENIEURS ROYAUX, et à sa résidence en dehors de la porte Saint-Louis, LUNDI, le 25 courant, les JOURS SUIVANTS. TOUT ce qui lui reste de MATERIAUX, ECHAFAUDAGES, OUTILS, etc., de surplus, après avoir rempli ses contrats avec le Département des Ingénieurs Royaux à Québec, consistant en une quantité de Bois de chène et de pin bien assorties, Soliveaux de première qualité pour planchers, Ferrures de toutes sortes, Echaufauds, Outils de minage, Pelles, Pies, Barres de fer, Brouettes, Civières, Gabarres à bois et à pierre, Charrettes, Traîneaux, etc., et Palanets, Viveraux, Chaines à guinder, Machines pour le bois et autres. — AUSSI — Chevaux, Charrettes, Selles, Brides, quantité de Touxes de poêle, et Meubles de ménage. N. B.—La vente commencera dans la Cour des Ingénieurs Royaux. Québec, 23 avril 1853.

MARCHANDISES SECHES. La vente par encan aux magasins en gros de MM. BILODEAU & CIE., sera recommencée LUNDI, le VINGT-CINQ d'avril, et continuera les JOURS SUIVANTS, jusqu'à ce que tout ce qui reste de MARCHANDISES est d'une description et d'un choix supérieurs à ce qui a été vendu déjà, et bien digne de l'attention du commerce. La vente à UNE heure P. M. précise chaque jour. G. & H. GIBSON, E. & C. Québec, 21 avril 1853.

Bureaux de Pesage des Marchés et Quais du marche St. Paul. HÔTEL-DE-VILLE, Québec, 1er avril 1853.

AVIS public est par le présent donné que les REVENUS des Bureaux de Pesage des Marchés de cette ville, suivant les tarifs et règlements existants, seront à l'encan, ainsi que ceux des Quais du Marché Saint-Paul et du Parc aux animaux, par adjudication publique aux plus hauts enchérisseurs, le VINGT-CINQ AVRIL courant, à DEUX heures après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour un an, à commencer du PREMIER de MAI prochain. Les adjudicataires seront tenus de fournir de bonnes cautions, de payer le prix d'adjudication par trimestre et de se conformer en cette qualité aux pénalités et règlements qui pourront être en vigueur touchant les dits quais, bureaux de pesage et parc aux animaux. Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Par encan seront vendus, MARDI PROCHAIN, le 26, et les jours suivants, à la demeure de M. MICHEL BACQUET, hôtelier, TOUS ces MEUBLES, consistant en Tables de mahogany, Sofas, Chaises, Lave-mains, Couchettes, Lits de plumes, Poèles à cuisine, Horloge, Montre d'or, Vaisselles, et une grande variété d'autres articles. La vente commencera à UNE heure précise, pour ARGENT COMPTANT. ANTOINE PAQUET, Encaneur et Courtier. Québec, 21 avril 1853.

Vente publique des Péages aux Barrières de Québec. Seront vendus le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, aux plus offrants et dernier enchérisseurs, pour avoir effet le PREMIER jour de JUIN suivant. LES PÉAGES DES CHEMINS A BARRIÈRES DE QUÉBEC pour une année à compter du dit PREMIER jour de JUIN prochain, à savoir: Les Péages à percevoir à la Barrière dite la Do do do Barrière du Foulon, Do do do Barrière Saint-Louis, Do do do Barrière Sainte-Foye, Do do do Barrière Saint-Charles, Do do do Barrière du Pont du Ca ouge, Do do do Dorchester, Do do do Montmorency. La vente aura lieu le dit DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi, au Bureau de la Commission, rue Saint-Pierre. On pourra connaître les termes et conditions de la vente en s'adressant au bureau de la Commission. J. PORTER, Secrétaire. Québec, 14 avril 1853.

Meubles de ménage vendus par encan. LE soussigné reconnaissant du patronage qui l'a accueilli depuis qu'il a commencé dans sa ligne d'affaires, informe le public qu'il est maintenant prêt à faire DES VENTES DE MEUBLES A DOMICILE. THOMAS BICKELL, E. & C. Québec, 31 mars 1853.

ON A BESOIN D'UN bon GROOM pour prendre soin de DEUX CHEVAUX et se rendre utile dans l'intérieur de la maison. Il devra avoir les meilleures références. S'adresser à ce bureau. Québec, 19 avril 1853.

QUINCAILLERIE. ENSEIGNE DE L'ETOC D'OR. LE soussigné profite de cette occasion pour faire ses remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement donné à la société DORION & GINGRAS; et il donne avis qu'il se propose de continuer les affaires dans le même local. Il attend, par les premiers arrivages d'Angleterre et des Etats-Unis, un assortiment général des meilleures QUINCAILLERIES et TAILLANDERIES; aussi, Fer en barre, Actier, Brosses assorties, Peintures, Huile, Térébenthine, Vires assorties, etc., etc. P. DORION. Québec, 19 avril 1853. 4f-16.

A vendre ou à louer, A DES TERMES FAVORABLES, POSSESSION DONNÉE LE 1ER MAI PROCHAIN. CETTE grande MAISON, avec jardin, stables, etc., et une excellente citerne, située près de l'Eglise de Beauport, ayant une belle vue, et devant la propriété de Madame Vve. DUCHESNAY, et maintenant la propriété d'Et. DeFoy, écuyer, et habitée par le Dr. VAN ISYLAND. Pour les conditions, s'adresser à CHS. M. DEFOY, Notaire public, Rue St. Joseph, Haute-Ville. Québec, 16 avril 1853.

AVIS. TOUTES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu M. le Juge BACQUET, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés le plus tôt possible, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de régler leurs comptes sous le plus court délai. S'adresser franc de port, au bureau de M. LEMIEUX, Avocat. Québec, 16 avril 1853.

AVERTISSEMENT. JE donne par le présent avis au public que le 25 OCTOBRE dernier jusqu'au 6 AVRIL courant, pour mener mon pain et collecter les argent; que le dit Pierre Lacroix a abandonné mon service et qu'il n'est plus de ce jour chargé de recevoir aucun argent qui m'est dû. JOS. TOURANGEAU, fils. Québec, 9 avril 1853.

AVIS. ON a besoin de DEUX ou TROIS APPRENTIS intelligents, pour servir comme RELIEURS. S'adresser à ce bureau. 12 avril 1853.

ASILE DES ALIENES. DES SOUMISSIONS seront reçues par les soussignés, jusqu'au 25 du présent mois, pour fournir l'ASILE de BEUF FRAIS, pendant une année à commencer du 1er MAI prochain. Le Bouff doit être de la meilleure qualité, livré à l'Asile deux ou trois fois la semaine, en quantités de proportions égales de devant et derrière. Les paiements en seront faits tous les trois mois en argent. La soumission devra spécifier le prix par 100 lbs. Dr. MORRIN, Dr. FREMONT. Québec, 12 avril 1853.

CORPORATION DE QUEBEC.

LE Gérant de l'Aqueduc de Québec recevra des SOUMISSIONS jusqu'à MIDI de MARDI, TROIS MAI prochain, de telles personnes qui voudront entreprendre de transporter les tubes en fonte du Quai des Indes où ils sont maintenant sur un pont du terrain vacant adjoignant la maison des pompes du marché Saint-Paul, qu'indiquera l'ingénieur de l'Aqueduc. On exigera du contracteur caution pour la due exécution du contrat, et les soumissionnaires doivent mentionner le prix pour le transport de chaque tube. Le transport s'ira du tout devra être complété pour ou avant le 1er JUIN prochain. G. O. RAILTON, Gérant de l'Aqueduc. Québec, 21 avril 1853.

Santé Publique. AVIS est par le présent donné par le soussigné, Officier de Santé, à toutes personnes demeurant dans les limites de la cité de Québec (ou ayant des propriétés), qu'elles ont à tenir dans un état de PROPRETE' l'intérieur de leurs demeures, leurs caves, cours, quais, gouttières, égouts, lieux d'aisances, lots vacants, jardins et dépendances, et toutes personnes qui négligeront ou refuseront de se conformer à cet avis seront exposés aux RIGUEURS DE LA LOI, sans autre avis. R. H. RUSSELL, Chef de Police et Officier de Santé. Québec, 21 avril 1853.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS, Hôtel-de-Ville, Québec, 16 avril 1853. AVIS PUBLIC est par le présent donné à tout propriétaire ou occupant d'aucune bâtisse ou terrain faisant face aux rues et places publiques de cette cité, qu'il fera enlever ou transporter, le ou avant le 24 du courant, la NEIGE, la GLACE et les ORDURES qui se sont accumulés sur la moitié de la rue faisant face à la propriété possédée ou occupée par lui, sous peine d'encaisser l'amende imposée à cet effet en cas de défaut. Par ordre, JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins. Québec, 21 avril 1853.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS, Hôtel-de-Ville, Québec, 15 avril 1853. DES soumissions cachetées seront reçues au bureau jusqu'à MERCREDI, le 27 du courant, pour la fourniture de bois de charbon et de tourbe; de madiers et de planches, ainsi que de tous les ouvrages de forge dont la corporation pourra avoir besoin, jusqu'au 30 AVRIL 1854. Pour informations, s'adresser à ce bureau tous les jours entre 10 et 2 heures. JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins.

RAMONAGE DES CHEMINEES. QUARTIER ST. PIERRE. LE soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER ST. PIERRE, que ses RAMONEURS leur feront une visite à commencer LUNDI MATIN, le 18, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées. P. CAMPEAU, Surintendant des cheminées. Québec, 16 avril 1853.

A VENDRE, PAR LES SOUSSIGNÉS: FLEUR EXTRA. " Supérieure n° 1 et n° 2, " Bled rouge, " Fine et moyenne, " Farine entière, " d'avoine, " de bled-d'Inde, " Son, " Lard Més, " Thu Mess, " Prime Mess, " Prime, " Cargo, " Enuf, " Saindoux, " No n° 1 et n° 2, en quarts et en grenier, " Bled blanc et rouge, " Sarrazin, " Avoine, " Bled-d'Inde, " Et aussi, à l'ouverture de la navigation, toutes sortes de GRAINS DE SEMENCE, tels que Bled Laurent n° 2, Bled de la Mer-Noire n° 1 et n° 2, Bled Flat, Bled Webster, Bled de Barbarie, Pois blancs et verts, Avoine, Orge, Sarrazin, Graine de Trèfle et de Mil. L. RENAUD & FRERE, Quai Napoléon. Québec, 14 avril 1853.

AVIS. Chemin de Fer de Québec et Richmond. ON a besoin d'un nombre de MAÇONS et JOURNALIERS pour travailler sur la ligne des travaux susdits. DE BONS GAGES seront payés tous les quinze jours. S'adresser au bureau des entrepreneurs, sur la ligne des travaux. J. REEKIE, Agent. Québec, 12 avril 1853.

AVIS. LES soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils TRANSPORTERONT LEUR MAGASIN dans le superbe ETABLISSEMENT de MM. BILODEAU & Cie., le 25 avril courant. DORION & FRERE. Québec, 12 avril 1853.

LES SOUSSIGNÉS offrent leurs remerciements les plus sincères à MM. les marchands, boutiquiers et particuliers de la cité de Québec, de la Pointe-Lévi et des autres paroisses environnantes, pour avoir si libéralement encouragé la maison qu'il a établie à Québec l'année dernière; et il prend la liberté de les informer qu'il aura à l'ouverture de la navigation un assortiment très-varié de FLEUR, GRAINS, LARD, etc., qu'il vendra aux plus bas prix du marché et à des conditions faciles. Il se chargera aussi des commissions dont on voudra bien le favoriser. P. CHARLEBOIS, Bâtimens de MM. Gillespie & Cie., Basse-Ville, Québec. 12 avril 1853. 1m.

AVIS. LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu JEAN-BAPTISTE BLAIS, écuyer, en son vivant médecin de Québec, sont priées de s'acquiescer au plus tôt, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, pour les entrer dans l'inventaire. F. L. GAUVREAU, Notaire. Saint-Roch de Québec, 9 avril 1853.

CHAPEAUX DE SATIN. LES soussignés viennent de recevoir par la voie des Etats-Unis, quelques caisses de CHAPEAUX FRANÇAIS, à la dernière mode de Paris, CHAPEAUX ANGLAIS et AMERICAINS. Ils ont aussi en mains un choix très assorti de CASIMIR pour le printemps, et DRAPS fins. Le tout A VENDRE au plus bas prix, à leur MAGASIN de DETAIL, rue Sous-le-Port, Basse-Ville. AB. HAMEL ET FRERES. Québec, 29 mars 1853.

FAÇONS DU PRINTEMPS. Chapeaux de Londres, RUE BUADE. JOHN HENDERSON & CIE., appellent respectueusement l'attention des acheteurs sur leur fonds considérable de CHAPEAUX ANGLAIS, FRANÇAIS ET AMERICAINS, lesquels, sous le rapport de la qualité et des prix surpassent tout ce qui a été offert en cette cité. FÊTRES de toutes façons: Kossuth, Maggyare, et des façons de la Métropole. On appelle particulièrement l'attention sur les Feutres et autres nouveautés en soie pour les enfants, très propres à l'usage du printemps. AUSSI: CHAPEAUX à la caisse, au prix de New-York. J. H. & Cie. informent leurs pratiques qu'ils ne sont en aucune manière concernés dans les comptes de leur prédécesseur M. W. S. Henderson, ou dans les poursuites qu'il a intentées pour obtenir liquidation. Québec, 9 avril 1853.

AVIS. LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu JEAN-BAPTISTE BLAIS, écuyer, en son vivant médecin de Québec, sont priées de s'acquiescer au plus tôt, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, pour les entrer dans l'inventaire. F. L. GAUVREAU, Notaire. Saint-Roch de Québec, 9 avril 1853.

AVIS. LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu JEAN-BAPTISTE BLAIS, écuyer, en son vivant médecin de Québec, sont priées de s'acquiescer au plus tôt, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, pour les entrer dans l'inventaire. F. L. GAUVREAU, Notaire. Saint-Roch de Québec, 9 avril 1853.

AVIS. LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu JEAN-BAPTISTE BLAIS, écuyer, en son vivant médecin de Québec, sont priées de s'acquiescer au plus tôt, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, pour les entrer dans l'inventaire. F. L. GAUVREAU, Notaire. Saint-Roch de Québec, 9 avril 1853.

AVIS. LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu JEAN-BAPTISTE BLAIS, écuyer, en son vivant médecin de Québec, sont priées de s'acquiescer au plus tôt, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, pour les entrer dans l'inventaire. F. L. GAUVREAU, Notaire. Saint-Roch de Québec, 9 avril 1853.

AVIS. LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu JEAN-BAPTISTE BLAIS, écuyer, en son vivant médecin de Québec, sont priées de s'acquiescer au plus tôt, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, pour les entrer dans l'inventaire. F. L. GAUVREAU, Notaire. Saint-Roch de Québec, 9 avril 1853.

AVIS. LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu JEAN-BAPTISTE BLAIS, écuyer, en son vivant médecin de Québec, sont priées de s'acquiescer au plus tôt, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés, au soussigné, pour les entrer dans l'inventaire. F. L. GAUVREAU, Notaire. Saint-Roch de Québec, 9 avril 1853.

LICENCES.

10 DROITS sur Licences pour " tenir uberquo " et pour détailler de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses " vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vineuses ou fermentées " 27 5 0 20 Droits sur Licences pour " tenir uberquo et pour détailler " du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vineuses ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses " 24 15 0 30 Droits sur " Licences de Tempérance " 21 5 0 40 Droits sur Licences pour " détailler toutes espèces de liquors spiritueuses, vineuses et fermentées, en quantités pas moindres de trois demiards à la fois " 25 5 0 50 Droits sur Licences pour " détailler à bord d'un bateau " vapeur ou autre bâtiment de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses, du vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vineuses ou fermentées " 27 5 0 60 Droits sur Licences pour " détailler à bord d'un bateau " vapeur ou autre bâtiment de vin, ale, bière, porter, cidre ou autres liqueurs vineuses ou fermentées, mais non de l'eau-de-vie, rum, whiskey ou autres liqueurs spiritueuses " 24 15 0 70 Droits sur Licence de " Colporteur " 22 5 0 80 Droits sur Licence de " Tables à billard " 212 10 0 90 Droits sur Licence " d'Encanteur " 210 0 0 100 Droits sur Licence " d'Encanteur " 25 5 0 Les personnes non pourvues de licence pour la vente des " liquors fortes qui exposeront de fausses enseignes indiquant " une auberge, un Hôtel de Tempérance ou une maison autorisée " à détailler toutes sortes de liquors spiritueuses, ainsi que les " personnes licenciées qui négligeront de tenir leur licence constamment exposée dans leur magasin à la satisfaction de l'Inspecteur du Revenu encourront une amende de " 25 0 0 Les requérants de Licences sont informés, qu'elles ne leur sont accordées que sur des formules légales et conformes aux dispositions de la 14e et 15e Victoria, chap. 100. S'adresser au Bureau du Scheriff à Kamouraska ou à l'Inspecteur du Revenu à Sainte-Anne de la Pocatière. Sainte-Anne de la Pocatière, 12 avril 1853.

POUDRE LEVIN DE DURKEE POUR PATISSERIE DE TOUTE SORTE. A VENDRE, Chez les principaux Epiciers en cette cité. Manière de s'en servir. A chaque pincée de farine ajoutez trois cuillerées de la poudre et mélangez le tout ensemble tandis qu'il est encore sec, ajoutez alors votre beurre ou votre saindoux et votre lait, formez une pâte et mettez-la immédiatement dans un four chaud. Par ce procédé, il faut moins pétrir toute espèce de pâte, la laisser plus molle et le mettre dans un four plus chaud qu'à d'habitude le vieux procédé. L'on n'a besoin que de très peu de la poudre de levain pour faire d'excellent biscuit; beaucoup de cuisiniers n'en emploient même pas. L'on peut faire des gâteaux de Savoie et autres gâteaux de famille sans un seul œuf. Les gâteaux de sarrasin, les crêpes et autres gâteaux de ce genre peuvent se faire en moins de dix minutes, et si l'on fait un usage judicieux de la poudre, ces gâteaux seront toujours doux, légers et tendres. Pour les détails de cette poudre, et pour la satisfaction de l'Inspecteur du Revenu, s'adresser à ce bureau tous les jours entre 10 et 2 heures. JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins. Québec, 16 avril 1853.

NOUVELLE PHARMACIE, AL'ENCOIGNURE DES RUES DU PALAIS ET ST. JEAN VIS-A-VIS LA MAISON TETU. LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public et MEDECINES d'une pureté sans exemple, ainsi que toute une variété d'articles de fantaisie pour la toilette, constant partie en boîtes de senteur de verre coupé, de LUBIN, DEMARSON et CHIFFELAT, et autres parfums véritables; Peignes et Brosses de toutes descriptions; ÉPONGE FINE DE TURQUIE, etc. Aussi, ARROW-ROOT pure des Bermudes, MEDECINES A PATENTE, et tout autre article de sa branche. SODA WATER de la fontaine, avec un choix de SIROPS. Toutes préparations de Médecines, ordonnances de famille, ou toute demande de médecines domestiques accueillies avec la plus grande attention. Le soussigné se flatte d'être en état de satisfaire les membres de la Faculté et les familles qui voudront bien l'honorer de leurs commandes. SAMUEL WRIGHT, Chimiste et Droguiste. Québec, 3 juin 1852.

ANNONCES DES ETATS-UNIS. S. M. PETTINGILL & CIE., AGENTS pour les annonces, etc., sont autorisés à recevoir des abonnements au Journal de Québec, ainsi que des avis de commerce, aux mêmes termes qu'à Québec, (sauf les frais de poste jusqu'aux lignes) à leurs bureaux, 122, NASSAU STREET, NEW-YORK, et 10, STATE STREET, BOSTON. S. M. P. & Cie. sollicitent une visite des étrangers qui fréquentent les cités susdites pour affaires. Ils seront toujours prêts à leur faire bienvenue, et on sera libre d'user ou non des avantages que l'on peut se procurer à leur bureau. E37 Ils se chargent de faire les collections de deniers ainsi que des achats de tous genres, avec la plus grande célérité. E38 Commandes pour papier, presses, encre, caractères et toutes choses faisant partie du matériel d'une imprimerie, satisfaites à des taux très bas, articles garantis, expédition par courrier ou autrement, selon le cas.

THOMPSON & ROESLER, N° 19, MAIDEN LANE, NEW-YORK, IMPORTATEURS DE FOURNURES, Casquettes et Chapeaux en paille. T. & R. APPELLERONT l'attention des Marchands Canadiens sur leur FONDS DE COMMERCE dans les boutiques susdites, lequel renferme tout ce qui est particulièrement propre au commerce du Canada. WM. M. THOMPSON, OTTO ROESLER. 26 février 1853. 3m.

CHARLES BEGIN, hôtelier, N° 9, RUE ST. PIERRE, INFORME ses amis et ceux principalement qui ont bien voulu le favoriser de leur patronage, et le public en général tant que ceux de la campagne et autres, qu'il a beaucoup fait améliorer la maison qu'il occupe pour le PREMIER MAI prochain, et il sera prêt à recevoir un nombre de PENSIONNAIRES, et ils s'étudiera à être confortables sous tous les rapports. Québec, 5 avril 1853. 1m.

CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE DE PARIS. LE soussigné offre en vente quelques douzaines de magnifiques CH

LE CUIR, HARNAIS, SOULIERS, ETC., ETC.

LE SOUSSIGNÉ remercie ses pratiques et le public généralement de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à présent, et les informe qu'il a maintenant un ASSORTIMENT de CUIR, HARNAIS, SOULIERS DE TOUTES SORTES, lesquels il vendra à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS, avec facilité de paiement, ou à cinq pour cent d'escompte, dans le cas de VENTE EN GROS AU COMPTANT.

GLOVER & FRY

COMMENCERONT, LUNDI PROCHAIN, le 14 du courant, à vider leur magasin, EN VENDANT A DES PRIX EXTRAORDINAIREMENT RÉDUITS, leur fonds considérable et choisi de patrons de robes et garnitures; A USSE, une variété d'autres marchandises, à des PRIX RÉDUITS, pour faire place à leur ASSORTIMENT DU PRINTEMPS.

GRAND MARCHÉ.

VERBERIE, GOBELETS, CARAFFES, ETC., ETC., ETC., En vente, sans réserve, Au N° 6, RUE ST. JEAN.

LES SOUSSIGNÉS ayant décidé de fermer leur MAGASIN DE DÉTAIL, disposeront de tout leur fonds considérable de SERVICES A DINER, SERVICES A THÉ et de DÉJEUNER, NÉCESSAIRES, VERRERIE, LAMPES, VASES, etc., etc., A UNE GRANDE REDUCTION.

MAISON TETU.

LES soussignés informent leurs amis de la ville et de campagne et le public en général, qu'ils sont décidés à discontinuer leur Etablissement de détail le PREMIER de MAI prochain, et d'en conséquence, ils seront prêts à offrir le 8 du courant, leur FONDS CONSIDÉRABLE de MARCHANDISES de gout et d'utilité, à des réductions considérables.

HISTOIRE DU CANADA, PAR F. X. GARNEAU.

3 VOLUMES, in-8.—SECONDE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.—PRIX, 22fr. UN TOME IV a été publié pour les souscripteurs à la première édition.—PRIX, 7fr.

Propriétés à vendre ou à louer.

A LOUER, UNE MAISON à un étage, située à Saint-Joseph de la Pointe-Lévi, près de l'Eglise, en tout ou en partie, contenant cinq chambres dans le bas, outre un passage, et trois dans la mansarde. La maison est à bon ordre.

TERRE À VENDRE, UNE superbe TERRE à Saint-Joseph, dans la première concession au Sud de la Pointe-Lévi, vis-à-vis l'Eglise, contenant environ 2 arpents de front sur 42 arpents de profondeur; avec maison, grange, fournil, laiterie, etc., etc.

MAISON À LOUER, UNE MAISON spacieuse de deux étages, avec jardin, établis et autres dépendances, située près de l'Eglise de l'Île-Verte. Cette maison serait très propre pour y tenir un hôtel et une maison de commerce.

Propriété à vendre, UN EMPLACEMENT, situé à Beauport, contenant 2 arpents environ de front sur 4 arpents en profondeur au Nord, au Sud à la place publique de la Fabrique de Beauport, au Nord au chemin du roi; avec une maison en pierre en très bon état.

A vendre à la Pointe-Lévi, PRÈS Indian Cove, UN LOT DE TERRE contenant 72 acres, et une carrière y attenant.

A VENDRE, UN LOT DE TERRE contenant 90 acres, situé à la Petite-Rivière Saint-Charles, sur lequel se trouve le plus beau pouvoir d'eau possible.

A LOUER, UNE maison à deux étages de première classe, bâtie en briques à feu, nouvellement peinte et tapissée en papier peint; avec établis à deux places et fenil; située sur Saint-François, près la porte Hope.

A vendre, UN superbe EMPLACEMENT de 77 pieds de profondeur sur 34 de largeur, situé à Saint-Roch, rue St. Joseph, borné de chaque côté par un mur mitoyen de deux étages de hauteur, avec une bonne cheminée en briques rouges, un bon hangar dessus construit en bois qui est loué pour 157 par mois, ou neuf louis courant par an.

A LOUER, UNE maison à deux étages de première classe, bâtie en briques à feu, nouvellement peinte et tapissée en papier peint; avec établis à deux places et fenil; située sur Saint-François, près la porte Hope.

A vendre, UN EMPLACEMENT de 77 pieds de profondeur sur 34 de largeur, situé à Saint-Roch, rue St. Joseph, borné de chaque côté par un mur mitoyen de deux étages de hauteur, avec une bonne cheminée en briques rouges, un bon hangar dessus construit en bois qui est loué pour 157 par mois, ou neuf louis courant par an.

A louer pour plusieurs années, LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et ci-devant occupé par le juge PANET, à qui il faut s'adresser.

A VENDRE, UNE DEMEURE, avec remise, établis, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap.

A vendre, termes faciles, LA PROPRIÉTÉ du soussigné, située sur le chemin du Cap-Rouge, à quatre milles de la ville.

Attention! Attention!! LE soussigné a en vente, à des conditions éminemment avantageuses, UN LOT DE TERRE, rue Richmond, de 42 arpents de profondeur.

TERRAIN À VENDRE, LE soussigné offre de nouveau en vente le magnifique lot de terre situé entre la propriété de D. Morz, écuyer, et celles des Dames Ursulines, en face de l'Esplanade, contenant 64 pieds de front sur 116 de profondeur avec un autre morceau contigu de 32 x 36, donnant une sortie acie sur la rue. On n'exigera pas le capital.

PROPRIÉTÉS À VENDRE, A SAINT-ROCH: UN EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur la rue St. Valier, borné en profondeur à la cime du cap.

HAUTE-VILLE: UN EMPLACEMENT de 44 pieds de front sur 51 de profondeur, situé rue St. Stanislas, avec une maison à deux étages dessus construite.

UN terrain en pointe, situé rue St. George de 89 pieds de front sur la dite rue, et de 95 pieds sur la rue Laval, avec une maison en pierre dessus construite.

UNE MAISON en pierre à deux étages, située rue Lanontagne, côte de la Basse-Ville.

Aux personnes prises du rhume, de la toux et de l'enrouement, LE soussigné fait écrire de ce CANDI EXPEC et autres, et que l'on peut se procurer à la pharmacie de M. Musso, rue Beaulieu, et à celle de M. Arnot, au coin du Séminaire, et chez M. Bois, épicer, Basse-Ville, ou chez le manufacturier, EN GROS ET EN DÉTAIL.

PELLÉTERIES, LE soussigné paie les PLUS HAUTS PRIX pour toutes sortes de PELLÉTERIES non manufacturées, de saison, à son bureau n° 25, rue St. Pierre, Basse-Ville.

SIMON BEDARD, FERBLANTIER, rue St. Nicolas, n° 22, Palais.—Aussi à vendre, des CHAINES D'ARPEUTEUR, mesure française et anglaise.

Vêtements de Nicoll.

LES soussignés, agents à Québec, ont reçu un petit assortiment de MARCHANDISES CONVÉNABLES à la saison, de la célèbre maison de MM. J. G. & D. NICOLL.

Nouveaux Parasols, GLOVER et FRY ont reçu par courrier extraordinaire de New-York, UNE CAISSE DE PARASOLS DE SOIE, façon de ce printemps.

Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, NOUVEAU CAPITAL, AVIS est par le présent donné que le LIVRE DE SOUSCRIPTION de cette Compagnie, pour le NOUVEAU CAPITAL, sera ouvert à l'Usine du 1er au 10 d'AVRIL prochain.

Compagnie du Gaz de Québec, AVIS est par le présent donné que l'augmentation des remises suivantes sur le prix de la consommation du Gaz par mètre, sera faite à compter du PREMIER de MAI prochain.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires d'actions de la Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Québec, que le paiement du dividende de chaque trimestre, savoir: Au-dessous de 15 mille pieds par quartier, 25 p. 100 ou 157 net.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec et Richmond, LE Bureau des Directeurs de cette Compagnie ont appointé les messieurs suivants comme agents pour donner effet à la résolution passée par le bureau, le 1er février 1853.

Société Amicale Ecossoise sur la vie

LE très-noble MARQUIS DE DALHOUSIE, VICE-PRÉSIDENTS: J. CAMPBELL COLQUHOUN, écuyer, de Killermore, Sa Grace le DUC DE BUCKLEIGH, Sa Grace le DUC D'ATHOLL.

CE Bureau offre des avantages pour l'assurance de mauvais débet, l'emprunt d'argent, et pour pourvoir pour le vieil âge, etc., à des prix aussi réduits que ceux de toute autre Compagnie offrant des garanties.

UN homme âgé de 34 ans, au prochain jour de sa naissance, ayant un revenu modéré, disons £450 par année, ou moins, en économisant annuellement £293 2 6 seulement jusqu'à l'âge de 50 ans, peut laisser la somme de £5000 à sa famille, s'il vient à mourir à une époque quelconque avant 50 ans; et l'âge de 50 ans la Compagnie lui paiera £2900, ou bien il pourra assurer sa vie, sans payer un sous de prime, pour le montant de £11,315; ou bien pour le montant considérable de £15,000.

Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ALGIE, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, au-dessus de la porte.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'ALGIE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIÉTAIRES ayant un capital de £1,000,000, assuré par l'acte du Parlement, St George III. Les taux d'Assurances sont modérés, et 50 par 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les profits sont finalement payés par les assurés, sont les plus bas de toute assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre sûreté que dans celle de ceux qui assurent.

Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling.

Par le dernier partage des profits, ENVIRON CENT MILLE £ ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la liberté de la Compagnie est bien connue.

PRIMES — POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 25 ans £2 0 50 ans £4 11 4

Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjointes, et des demi primes, tous payables par quartier, semestre ou par année.

La manufacture de Marbres de Québec, N° 193, rue St. Jean, en dehors des murs, VIENDRONT de recevoir un supplément de PIERRES DE PICTOU, propres aux monuments, pierres tumulaires, fonts baptismaux, etc.

MARBRES ITALIENS importés par la Stagerie, les bustes et les monuments. Tablettes murales, dessus de meubles faits à ordre d'une manière supérieure par des ouvriers européens.

Le Dr. DEGUISE a établi son bureau vis-à-vis l'Eglise Saint-Roch, dans la maison de Mme. GARNEAU.

J. OLIVA, AVOCAT, a établi son Bureau sur la rue Haldimand, Haute-Ville.—Entrée par la porte des bureaux de MM. Casault & Langlois, avocats, et J. E. Trudelle, notaire.—6 novembre 1852.

LIVIER LAPARIÈRE, peintre, vitrier, et poseur de papier peint, rue St. Estache, n° —, faubourg St. Louis.—Québec, 12 août 1852.

J. B. TRUDELLÉ, NOTAIRE, a transporté son bureau Haute-Ville, rue Haldimand, entrée par la porte des bureaux de MM. Casault & Langlois, avocats.

CHS. BAILLAIRGE, pratique et enseigne l'Arithmétique, l'Algèbre et le Génie Civil, à l'encouragement des rues Saint-Joseph et Saint-François.—Québec, 8 mai 1852.

P. S. LAFLEUR, MEUBLIER ET CHAISIERS N° 165, rue St. Jean, faubourg St. Jean. Québec, 25 mai 1852.

MM. CASUALT & LANGLOIS, avocats, ont transporté leur bureau sur la rue Haldimand, porte voisine de l'honorable JEAN CHABOT. Québec, 1er mai 1852.

F. RÉS. LAFLEUR, meublier-ébéniste, côte d'Abraham, et rue St. Valier, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850.

GEO. BIGOUILLE, meublier-ébéniste, rue St. Valier, Vis-à-vis la rue Grant, St. Roch. 7 octobre 1851.

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20c. par an, à part les frais de poste, comme il est dit en tête du Journal. On peut aussi s'abonner pour 6 mois.

Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement de six mois ou d'un an, et payer les arrérages; autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés francs de port, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

On peut s'abonner aussi chez les personnes suivantes, dans leur localité respective: Saint-Michel..... M. FOULIOT, écuyer, N. P. Trois-Pistoles..... DR. DUBÉ, écuyer. Kamouraska..... ALEXIS GAGNÉ, écuyer. Saint-Arsène de Ka..... Révd. N. BÉLANGER. Konna..... Révd. THÉO. ST. LAURENT. Saint-Georges-de-Capouana..... M. E. POULIOT. Rimouski..... M. le lieutenant COL. FRASER. St. Jean-Port-Joli..... M. le lieutenant COL. FRASER. St. Roch des Aulnais, AMABLE MORIN, écuyer. Trois-Rivières..... FRS. DASYLVA, éc. avoc. Île-Verte..... CHS. BERTRAND, écuyer. St. Hyacinthe..... M. l'abbé TÊTREAU. Arthabaska, Stanfold..... M. l'abbé RACINE. Somerset..... M. J. E. P. CHETTE. Rivière du Loup, en haut, et les lieux voisins..... Mr. J. E. P. CHETTE. New-York..... S. M. PETTENGILL & Cie. Pincourtville, pour la Louisiane..... C. J. E. GAUTHIER, éc. On reçoit directement, par la poste, des abonnements des différentes parties de la province.

WESTON HUNT & JOHN ROSS, Agents pour Québec, 2 février 1853.